



## **Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord**

### **Session du Comité consultatif public mixte n° 02-03 tenue le 4 octobre 2002 à Albuquerque, au Nouveau-Mexique**

#### **Compte rendu de discussion**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a tenu une session ordinaire le 4 octobre 2002 à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, parallèlement à un atelier public sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord qui a eu lieu la veille, le 3 octobre, au même endroit.

Le présent compte rendu de discussion fait état des décisions prises par les membres du CCPM sur chaque point de l'ordre du jour, des activités à entreprendre et des responsabilités en matière de suivi. On trouve l'ordre du jour à l'annexe A, la liste des participants à l'annexe B, l'avis au Conseil n° 02-10 à l'annexe C, l'avis au Conseil n° 02-11 à l'annexe D et une copie du rapport sur l'atelier public sur les enjeux de l'eau douce à l'annexe E.

On peut également se procurer le texte des comptes rendus de discussion, des avis du CCPM au Conseil et d'autres documents relatifs au Comité auprès du bureau de sa chargée de liaison, ou les consulter sur le site Web de la Commission, à l'adresse <<http://www.cce.org>>.

**AVERTISSEMENT :** Malgré le soin avec lequel le présent compte rendu a été établi, il est possible qu'il ne rapporte pas fidèlement les propos des personnes citées, car celles-ci ne l'ont ni examiné ni approuvé.

#### **Mot de bienvenue et aperçu par le président du CCPM**

Le président du CCPM, M. Jon Plaut, souhaite la bienvenue à Albuquerque à tous les participants et remercie le public d'avoir contribué aux travaux de la séance de la veille sur l'eau douce. Il invite ensuite les membres du CCPM à se présenter.

M. Plaut mentionne qu'il a adressé une lettre au gouvernement des États-Unis lui demandant de nommer un remplaçant à M. John Wirth au sein du CCPM. Il fait également état des avis au Conseil que le CCPM a adoptés au cours de sa dernière session ordinaire. Il indique aussi qu'il a adressé deux lettres au Conseil, les 4 juillet et 10 septembre 2002, lui demandant de donner suite à ces avis, et qu'il a reçu la veille une lettre du représentant suppléant américain mentionnant que les questions soulevées par ces avis étaient encore à l'étude.

**Adoption de l'ordre du jour provisoire**

Les membres adoptent l'ordre du jour provisoire.

**Rapport du Secrétariat de la CCE et période de questions****Rapport sur les activités de la CCE par le directeur exécutif par intérim**

Le directeur exécutif par intérim, M. Victor Shantora, déclare que le Secrétariat a été très actif depuis la session ordinaire du Conseil et qu'il a invité le public à consulter, sur le site Web de la CCE, le rapport d'étape sur les activités de cette dernière.

L'ensemble des travaux du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce ont été axés sur une compréhension plus précise des liens qui unissent ces trois domaines. Un rapport récent, intitulé *Libre-échange et environnement : un tableau plus précis de la situation*, a été financé par une subvention de la Fondation Ford. Le Secrétariat est en train d'organiser le deuxième symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, qui se tiendra en mars 2003, à Mexico, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

M. Shantora mentionne qu'en ce qui concerne les produits et services écologiques, les gouvernements des pays signataires de l'Accord de libre-échange nord américain (ALÉNA) en achètent pour trois milliards de dollars américains par année. Il indique aussi que le Secrétariat a organisé un atelier afin d'inciter les gouvernements à travailler plus étroitement avec le secteur privé pour établir des lignes directrices et créer des débouchés commerciaux. Le Secrétariat essaie également d'appliquer ce qu'il prêche dans le cadre de ses achats de biens et de services. Le projet relatif au café d'ombre est en bonne voie et d'importantes sociétés achètent maintenant ce produit. Le Secrétariat est également en train d'élaborer une proposition afin de créer un fonds pour que les producteurs de café d'ombre puissent notamment obtenir des prêts et développer leur marché.

En ce qui a trait au projet de recherche de mécanismes financiers pour la protection et la conservation de l'environnement, le Conseil a demandé au Secrétariat de poursuivre ses travaux sur la transparence et la divulgation de l'information, et ce dernier élabore des méthodes pour rendre les travaux fructueux dans ce domaine avec l'aide de cabinets comptables et d'autres spécialistes. En vue de trouver des solutions commerciales pour la séquestration du carbone, la CCE a élaboré un document de référence qui étudie des questions importantes. Elle établira un rapport final vers la fin de 2002 qui contiendra des recommandations au Conseil. M. Shantora informe en outre l'assistance que la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce qui devait se tenir en novembre 2002 n'aura pas lieu et qu'aucune nouvelle date n'est encore proposée.

Le Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité a tenu sa première réunion à Montréal, et une stratégie connexe est en voie d'élaboration en prévision de la réunion que le CCPM tiendra en décembre. L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord a permis de relever six zones importantes de conservation au Mexique, et il est maintenant prévu d'aider

ce pays à gérer les zones en question. M. Shantora indique qu'un montant de 150 000 \$US a été réservé pour qu'une organisation non gouvernementale (ONG) mette sur pied des projets dans ces zones. Les espèces exotiques constituent également un domaine important que l'on pourrait lier au projet sur l'eau douce; celui-ci pourrait comprendre le relevé des voies de pénétration de ces espèces. Il est également prévu de tenir un atelier trinational afin de dresser une liste d'espèces clés et d'établir ensuite un rapport cernant la nature du problème qui les touche. Il sera ainsi possible de formuler des recommandations en vue d'élaborer des stratégies d'intervention. Quant au Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), le Secrétariat se penche actuellement sur des prototypes de portail.

Au sujet du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, M. Shantora indique que les travaux se poursuivent à l'échelle trinationale sur la gestion de la qualité de l'air, et que le Secrétariat a facilité des réunions visant à partager des expériences et des méthodes dans ce domaine. Il ajoute que le Conseil a demandé de former un groupe de travail comprenant des hauts fonctionnaires qui sera chargé d'organiser un atelier vers la fin d'octobre sur les meilleures techniques existantes. Le Secrétariat planifie également un atelier avec des spécialistes de la santé afin de déterminer les travaux à réaliser ultérieurement concernant la qualité de l'air dans les couloirs de transport.

En ce qui a trait au programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC), M. Shantora indique que le Groupe de travail connexe a organisé une séance de réflexion au cours de l'année et a convenu de poursuivre la mise en œuvre régionale de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) tout en relevant d'autres substances chimiques toxiques. Il fait également le bilan de la mise en œuvre des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) et des progrès réalisés en vue de solliciter du financement auprès de partenaires externes, en signalant que le Fonds pour l'environnement mondial financera la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT. La Banque mondiale et le Fonds canadien sur les POP ont également manifesté leur intérêt à cet égard. Le Mexique a conseillé à la Banque mondiale de confier à la CCE la direction de la mise en œuvre de la Convention. M. Shantora indique que le Groupe de travail sur la GRPC a retenu l'avis du CCPM sur les possibilités de sensibilisation et de renforcement des capacités, et qu'il examinera ces questions au cours de sa prochaine réunion. Le directeur exécutif par intérim fait également état des travaux sur l'établissement de seuils de rejets de mercure au Mexique en vue de recueillir de l'information qui servira de fondement à d'autres activités.

M. Shantora explique ensuite que le Mexique est en voie d'établir un cadre réglementaire qui rendra obligatoire la déclaration des rejets et des transferts de polluants. Le projet sur le renforcement des capacités de prévention de la pollution offre, selon lui, un lien avec les travaux sur l'eau douce. En ce qui concerne la santé des enfants et l'environnement en Amérique du Nord, il mentionne que la CCE est en train d'établir un rapport sur des indicateurs dans ce domaine et qu'elle prévoit le publier en décembre.

Dans le cadre du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale se réunira à Montréal au cours du mois afin d'examiner, notamment, des mécanismes de suivi des rejets de mercure. Le Groupe de travail a décidé que

l'application des lois relatives aux espèces sauvages constituera le thème central d'un prochain rapport spécial. Quant au rapport sur les établissements d'élevage de bétail, il est presque terminé.

M. Shantora souligne l'importance du processus d'évaluation des programmes en vigueur. Il mentionne aussi que l'on a choisi les membres du groupe consultatif d'experts (leurs noms seront publiés sous peu) qui sera chargé de se pencher sur le rapport établi en vertu de l'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) et qui porte sur les effets que peut avoir le maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs au Mexique. Il indique aussi que l'Unité des communications sur les questions d'application s'est donné pour objectif de constituer quatre dossiers factuels d'ici le mois de juin 2003.

M. Shantora présente le nouveau directeur des programmes, M. Doug Wright, et précise que la CCE a récemment comblé le poste d'agent des médias et de la sensibilisation du public et que le processus est en cours pour recruter un nouveau directeur exécutif et un chef du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

Il indique que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a choisi 18 projets sur 270 propositions, et que le montant total des subventions en 2003 s'élèvera à 688 000 \$CAN. Il conclut en remerciant le personnel du Secrétariat pour le beau travail qu'il accomplit.

Le président remercie le directeur exécutif par intérim de ce compte rendu très informatif fait avec beaucoup de franchise, et invite l'assistance à poser des questions ou à formuler des observations.

Un membre du CCPM se dit frustré du fait que les fonctionnaires de l'environnement et du commerce n'aient pu convenir d'une date pour se réunir, et qu'en dépit d'une recommandation du CCPM, le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale ne soit pas encore ouvert à des représentants du public. Il signale également que l'échéance de l'établissement du rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs a été repoussée en 2004, et qu'à son avis, la portée de ce rapport est trop vaste et qu'il devrait se concentrer sur la contamination génétique du maïs indigène.

Un autre membre du CCPM demande que l'on fasse le point sur la représentation réelle de la CCE, par les trois pays, lors du Sommet mondial sur le développement durable, ainsi que sur l'état de la situation en ce qui concerne la conclusion d'un accord sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières.

Un autre membre du CCPM demande si les chauves-souris migratrices sont visées par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord compte tenu de leur importance et de leurs habitudes migratoires.

Un membre du public fait remarquer que le directeur exécutif par intérim n'a pas fait mention de l'eau douce dans son compte rendu. Il demande par ailleurs si des fonds sont prévus pour les organismes communautaires afin qu'ils contribuent à la conservation de l'eau à l'échelle locale.

Un autre membre du public demande de quelle manière il serait possible de contourner les règles gouvernementales d'appel d'offres pour favoriser l'achat de produits et services écologiques, car ils sont généralement plus coûteux. Il demande également si le Groupe consultatif d'experts pourra poursuivre ses travaux sur les mécanismes d'échange de droits d'émission de dioxyde de carbone si l'un des pays est décidé à adopter des seuils obligatoires à l'échelle mondiale (le Canada), si un autre n'a pas l'intention d'imposer de seuils de réduction (les États-Unis) et que le troisième (le Mexique) se situe quelque part entre les deux, à savoir qu'il a signé l'accord de Kyoto, mais ne désire pas accepter de seuils. En conclusion, cet intervenant demande si l'on a fixé une autre date pour la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce.

Un autre membre du public demande si la CCE invite les peuples autochtones à participer aux discussions et activités portant sur des questions transfrontalières, et si elle collabore avec eux.

Le directeur exécutif par intérim donne les réponses suivantes, mais pas nécessairement dans l'ordre selon lequel les questions et observations ont été formulées :

- On ne sait pas encore à quelle date se tiendra la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Le Groupe de fonctionnaires formé en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE se réunira à nouveau pour se pencher sur cette question.
- Le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale envisage une représentation du public, comme l'expliquera plus tard, au cours de la présente réunion, le chef du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.
- L'échéance d'établissement du rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs au Mexique a en effet été repoussée en avril 2004 après une évaluation attentive, et ce, afin de faire preuve d'un plus grand réalisme et de mener ces travaux adéquatement. L'étude portera, notamment, sur les semences des variétés traditionnelles et sur la contamination par les espèces génétiquement modifiées.
- Chaque pays a coordonné sa propre contribution au Sommet mondial sur le développement durable, et tout ce que l'on peut dire pour le moment est que cette contribution s'est avérée modeste en ce qui concerne le registre des rejets et des transferts de polluant (RRTP) et la salubrité de l'environnement des enfants.
- Aucun progrès n'a été accompli en vue de conclure un accord sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières.
- M. Shantora s'entretiendra avec les responsables du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité au sujet des chauve-souris migratrices.
- Le FNACE constitue un moyen de financer les projets communautaires relatifs à l'eau douce.
- La question des règles gouvernementales d'appel d'offres est en cours d'examen et il semble possible de respecter le système établi tout en favorisant l'achat de produits et services écologiques.
- Il existe une curieuse dynamique à l'égard des échanges d'émissions, et il faudrait commencer par une substance connue comme le dioxyde de soufre, car cela a donné des résultats tangibles aux États-Unis.
- Le CCPM comprend un représentant des communautés autochtone, tout comme les groupes d'étude sur la GRPC.

**Rapport des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux**

La représentante du Comité consultatif national (CCN) des États-Unis mentionne que celui-ci tiendra une réunion avec le Comité consultatif gouvernemental (CCG) du même pays les 24 et 25 octobre 2002. Selon elle, le dialogue au cours de l'atelier public sur l'eau douce s'est avéré encourageant et prospectif. Elle ajoute que le CCN américain est très préoccupé par la période de transition que créent les postes à combler au Secrétariat et préconise de trouver rapidement des titulaires. Elle mentionne également que son comité apprécie le travail du directeur exécutif par intérim. Elle souligne par ailleurs la nécessité de former un CCN mexicain afin que le réseau de consultation à ce niveau soit vraiment trinational. Elle exprime aussi la satisfaction de son comité quant à la décision de réaliser une rétrospective à l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE, tout en se disant inquiète du manque d'efforts en vue de tenir une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. En dernier lieu, elle honore la mémoire de M. John Wirth en mentionnant qu'il était toujours à la recherche de nouvelles idées et de moyens de résoudre les problèmes, et que son enthousiasme transparait dans tout ce qu'il entreprenait. Il a su encadrer de nombreuses personnes et manquera à beaucoup de gens.

Le représentant du CCN canadien fait état du récent avis de ce comité dans lequel il soulève un certain nombre de questions, notamment son rôle de facilitateur dans le cadre de consultations publiques sur les activités liées à l'environnement et au commerce. Il mentionne que ce comité appuie fortement le CCPM dans sa demande de suivi des dossiers factuels, et que le Canada a convenu verbalement de tenir compte de plusieurs de ses recommandations, mais pas de celle concernant le suivi des dossiers factuels. Le CCN canadien est en train d'étudier le plan de travail du Secrétariat et formulera des observations à ce sujet au cours du présent mois. Il tiendra sa prochaine réunion les 25 et 26 octobre à Ottawa, en Ontario.

Un membre du CCPM demande si le CCN canadien compte un représentant autochtone. Son représentant répond par la négative, mais convient de porter cette question à l'attention du ministre de l'Environnement.

Un autre membre du CCPM signale que des progrès ont été réalisés en vue de constituer un CCN mexicain.

La représentante du CCG américain indique que ce dernier ne s'est pas réuni depuis la session ordinaire du Conseil. Elle fait les déclarations suivantes : le CCG américain ne compte pas de représentant de tribu autochtone; il est lui aussi très préoccupé par la période de transition suscitée par les postes de cadre vacants au Secrétariat; le produit de base que représente l'eau douce constitue un nouvel enjeu en Amérique du Nord et la CCE doit faire preuve de prudence en se penchant sur les répercussions du commerce afin de ne pas avoir de surprises en bout de ligne; le fait de ne pas tenir de réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce est préoccupant, car elle est essentielle pour déterminer le rôle que peut jouer la CCE en vue d'atténuer les tensions entre ces deux domaines. Elle conclut en rendant hommage à M. John Wirth qui, selon elle, a laissé un immense héritage à la collectivité nord-américaine. Elle invite également l'assistance à participer à la prochaine réunion de son comité.

Un membre du CCPM, M<sup>me</sup> Serena Wilson, assistera à la réunion que tiendront les CCN et CCG américains les 24 et 25 octobre prochains à Washington.

### **Aperçu du projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005**

Le président demande au directeur exécutif par intérim de donner un aperçu du projet de plan de programme pour 2003 à 2005, et celui-ci débute en déclarant que le Secrétariat est dans une période de transition et qu'il a perdu une grosse partie de son histoire avec le départ de la directrice exécutive et du directeur des programmes qui y travaillaient depuis la création de la CCE. Il précise avoir axé son attention sur des affaires internes et sur l'amélioration des méthodes de gestion et de comptabilité. Au cours de cette période de transition, l'équipe du Secrétariat tire parti des travaux d'évaluation des projets pour dresser un plan stratégique articulé et ébaucher une version abrégée du plan de programme et de budget au cours des prochains mois.

Il poursuit en mentionnant que le Secrétariat dispose du même budget de 9 millions de dollars américains pour réaliser ses activités, et que le Conseil a demandé au Secrétariat d'en entreprendre de nouvelles, dont la rétrospective pour souligner le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE. Le Conseil a en outre autorisé l'établissement du rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs. Ces deux activités exigeant des fonds importants, le directeur exécutif par intérim a invité les gestionnaires de programme à évaluer les incidences d'une réduction budgétaire de dix pour cent, et il a ajusté les budgets en conséquence. Dans certains secteurs, il s'avère en effet que des fonds ne sont pas dépensés et sont réemployés l'année suivante. Il précise qu'il est en train d'instaurer une démarche comportant trois volets : 1) l'évaluation de la situation budgétaire en fonction des taux de change, de la fluctuation des prix, de l'inflation et de la perte du pouvoir de dépenser; 2) la recherche d'autres partenaires et sources de financement; 3) l'établissement de critères en vue d'évaluer le degré de réussite des projets et le moment où ils peuvent prendre fin. Cela servira de fondement aux discussions avec le Conseil afin de cerner les besoins budgétaires.

Le président invite ensuite l'assistance à formuler des observations.

Un membre du CCPM souligne qu'il faudra, à un certain moment, que les restrictions budgétaires n'aient plus de répercussions sur les programmes. Il dit aussi cautionner cette démarche à trois volets qui permettra au Conseil de percevoir les enjeux budgétaires de façon tangible.

Un autre membre du CCPM fait observer que le renforcement des mesures de gestion constitue une question délicate. Elle prévient également que la sollicitation de partenaires financiers peut parfois provoquer un changement de l'ordre des priorités afin de satisfaire aux exigences de ces partenaires.

Un autre membre du CCPM soutient que le programme paraît trop ambitieux en raison des ressources humaines et financières dont dispose la CCE, et recommande un examen attentif des calendriers d'exécution.

Un membre du public suggère que la rétrospective liée au dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE soit axée sur une évaluation de la rentabilité des ressources et qu'elle soit réalisée par des gens de l'extérieur. Il ajoute qu'à cette fin, on pourrait notamment déterminer quelle est la valeur ajoutée des activités de la CCE, et il s'attend à ce que les résultats soient impressionnants. Il est également d'accord avec une précédente intervention voulant qu'il est temps de se pencher sérieusement sur les besoins au lieu d'accomplir des choses qui paraissent bien. Il recommande en outre que la présentation des plans de programme soit plus conviviale.

Un autre membre du public déclare que la conclusion de partenariats est une bonne idée, mais prévient qu'à titre d'organisme financé par des gouvernements, la CCE entrera en concurrence avec les ONG pour obtenir les mêmes subventions.

### **Discussion en plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005**

Le président invite le directeur des programmes de la CCE, M. Doug Wright, à faire des observations préliminaires, et celui-ci indique que ce projet de plan de programme se veut succinct et axé sur des résultats. Tout en exprimant son enthousiasme de pouvoir compter sur les observations et la contribution du CCPM, il déclare que le cadre d'évaluation doit être élaboré en étroite coordination avec le processus de planification stratégique. Il mentionne que la CCE est également déterminée à établir un autre rapport sur l'état de l'environnement qui, cette fois, visera à faire état des activités de cette dernière et de leur incidence sur l'environnement. Il prévoit que l'eau en constituera un chapitre et conclut en signalant que toutes les observations seront portées à l'attention des gestionnaires de programme.

### **Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité**

Le directeur des programmes donne un aperçu de ce secteur, et les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

#### **Observations générales**

- Les peuples autochtones n'ont aucun rôle déterminé à jouer en dépit des obligations qu'impose à cet égard la Convention des Nations Unies sur la biodiversité biologique. Dans les discussions que mène la CCE, on ne fait aucune mention du savoir écologique de ces peuples. La CCE devrait travailler avec les réseaux autochtones, car ils disposent d'un important savoir-faire. Il est aussi essentiel de recourir au savoir des Autochtones si nos visées d'intégration sont sérieuses.
- Il faut noter une importante lacune dans le programme : l'étude des incidences du changement climatique. Le choix des activités se fonde sur un vieux paradigme. Il faut tenir compte du changement climatique.



**Projet 2.2.1 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

- Un participant exprime la nécessité d'expliquer certains détails, notamment de quelle manière il faudrait renforcer la structure de l'Initiative des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN).
- Il serait temps de déterminer si l'ICOAN est autosuffisante. Depuis un certain nombre d'années, on nous a dit que cela constituait un objectif, mais dans le plan de travail de 2003, on ne constate encore aucun mécanisme à cette fin.

**Projet 2.2.2 Espèces terrestres suscitant des préoccupations communes en matière de conservation**

- Ce projet devrait s'appuyer sur les travaux déjà entrepris dans les trois pays.

**Projet 2.2.3 Espèces marines suscitant des préoccupations communes en matière de conservation**

- Plusieurs espèces se déplaçant vers le sud, au-delà du Mexique, de quelle manière la CCE peut-elle intégrer ses travaux à ceux réalisés dans d'autres régions? Il faudrait solliciter des fonds afin d'envisager un système plus global. La sous-activité 1 de l'activité 2 chevauche-t-elle celle du projet 2.2.4 prévoyant la tenue d'un symposium? On devrait intégrer et coordonner soigneusement tous les travaux relatifs à la région s'étendant de la mer de Béring à la Baja California.
- Comment peut-on avoir accès à l'information que détiennent d'autres organismes et à l'expérience qu'ils ont acquise? Il pourrait s'agir, par exemple, des travaux déjà accomplis par le Fonds mondial pour la nature et touchant, notamment, la planification des écorégions, des ensembles de priorités, des bases de données et des systèmes d'information géographique. La synergie est un élément très important.
- Comment peut-on mesurer les retombées des études à l'échelle locale sur les gens qui sont touchés par des problèmes environnementaux? La CCE devrait élaborer des procédures afin de relever et de mesurer les incidences sur le plan local. Les projets devraient prévoir une plus grande participation du public.
- En premier lieu, il faudrait dresser une liste des espèces envahissantes ou exotiques suscitant des préoccupations, et se pencher ensuite sur leurs voies de pénétration et sur des moyens d'intervention. Il est important de faire appel aux ministères des Transports qui réglementent la navigation maritime.
- Tout en réalisant des études sur les incidences que peuvent avoir les espèces de maïs génétiquement modifiées sur les espèces traditionnelles, il est également important de se rendre compte de la perte de nombreuses espèces végétales indigènes.
- Il faut envisager des stratégies de cessation des projets et les communiquer globalement aux partenaires.
- Il devrait être possible d'exercer une surveillance des espèces exotiques, aux passages frontaliers ferroviaires et routiers, grâce aux importantes ressources destinées maintenant à surveiller les frontières dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. L'objectif commun consiste à défendre l'Amérique du Nord.

**Projet 2.2.4 Réseau nord-américain d'aires marines protégées**

- Ce projet constitue-t-il seulement une version déguisée du vieux projet sur les sources terrestres de pollution? S'agit-il de l'un des projets auxquels il aurait fallu mettre fin graduellement?

**Projet 2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord**

Au sujet de ce projet, plusieurs participants formulent les questions et observations suivantes : « Je ne sais pas vraiment comment saisir l'ampleur du RIBAN. Il donne lieu à de très importantes dépenses. » « On peut se poser des questions fondamentales, notamment le RIBAN constitue-t-il le meilleur moyen pour intégrer cette information et créer un portail? » « Le RIBAN devrait-il faire partie des activités du Secrétariat ou d'un projet comme c'est le cas présentement? Réclame-t-il trop de ressources à la CCE et est-il opportun de le confier à un autre organisme? » « Je trouve que cela n'a pas de sens, et cette idée a déjà été abordée. »

Ce projet donne lieu à d'autres observations, dont les suivantes :

- Ce projet est trop ambitieux, il faudrait lui donner une orientation plus précise.
- La participation des citoyens est symbolique et on dépend trop du réseau Internet pour communiquer de l'information.
- Il faudrait étudier la possibilité qu'un autre organisme se charge du RIBAN. L'exploitation de ce genre de réseau relève habituellement de musées d'histoire naturelle.

Le président demande à la chargée de liaison du CCPM de recueillir toute l'information disponible sur les activités de la CCE et du CCPM concernant la collaboration avec les peuples autochtones, et d'établir un rapport à l'intention du nouveau directeur des programmes.

**Suivi : Secrétariat**

**Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce**

Le directeur des programmes résume l'ébauche du programme concernant ce secteur. De son côté, le président signale que la réunion que le CCPM tiendra en décembre portera sur la participation du secteur privé au développement durable, et que le deuxième symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce aura lieu en mars 2003, à Mexico.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

**Projet 1.1.1 Évaluation des effets environnementaux du commerce**

- Un participant fait remarquer qu'à la suite de la diffusion de la demande d'exposés en prévision du deuxième symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, le Groupe consultatif connexe s'est dit déçu qu'aucune proposition n'émane d'un groupe autochtone. Les organisateurs ont décidé de tenir une séance spéciale au cours de ce symposium et ont demandé de l'aide pour trouver des participants. Il fait également

remarquer que des peuples autochtones du Canada (Premières Nations) sont propriétaires d'établissements financiers et de banques, et qu'il faudrait les inviter à participer aux discussions sur la participation du secteur privé au développement durable. (Le représentant autochtone au sein du CCPM se dit intéressé à présenter un tel exposé au cours du deuxième symposium sur la biodiversité et le savoir traditionnel dans le contexte de la Zone de libre-échange des Amériques. Le Secrétariat accueille favorablement cette proposition.)

- Il faudrait porter une plus grande attention à l'énergie solaire, car elle représente une solution de rechange écologique. Il faudrait également valoriser l'environnement en tenant compte de tous les facteurs externes. Lorsque les décisions se fondent seulement sur la valeur commerciale, le développement qui en résulte n'a pas un caractère durable.
- Le rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE sur les possibilités et les défis liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution conclut que peu importe le scénario que l'on adoptera, les émissions polluantes augmenteront. On assiste parallèlement à une augmentation des constructions de centrales électriques à la frontière mexicaine en vue d'exporter de l'électricité aux États-Unis. Dans un marché déréglementé où les prix sont déterminants, pour quelle raison est-il attrayant de construire au sud de la frontière? Est-ce parce que le régime réglementaire est moins contraignant? Il faudrait étudier cette question.
- Le programme ne comporte aucune activité de suivi sur les questions que suscite le chapitre 11 de l'ALÉNA.
- Dans la description de l'activité 2, il faudrait utiliser les mêmes termes que ceux de l'ANACDE.

### **Projet 1.2.2 Financement de la protection et de la conservation de l'environnement**

- Le gouvernement du Canada a mis sur pied une activité relative au financement, par le secteur privé, de la protection et de la conservation de l'environnement dont les objectifs et les travaux sont sensiblement les mêmes que ceux du projet. Il faudrait coordonner immédiatement ces deux activités.
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dispose d'un groupe d'étude qui se penche sur la collaboration avec le secteur privé. En plus de la coordination des activités, il est très important que les discussions portent sur la bioéthique.

### **Projet 1.2.1 Commerce des produits et services à privilégier d'un point de vue écologique**

- Au cours du Sommet mondial sur le développement durable, une ONG mexicaine s'est vue récompensée pour ses travaux touchant l'organisation de la production et de la commercialisation de café. Il faudrait inviter un représentant de cette ONG à la réunion du CCPM de décembre.
- Les États dont les travaux portent sur l'électricité et l'environnement participeront aux activités. Quel lien cela peut-il avoir avec le rapport établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE en ce qui a trait à l'écotechnologie? Les centrales thermiques ne vont sûrement pas fermer du jour au lendemain!
- Pour quelle raison l'activité 4 prévoit-elle une autre réunion de spécialistes alors que l'on dispose maintenant d'un rapport?

**Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé**

Le directeur exécutif par intérim donne un aperçu de ce secteur, à la suite duquel le président rappelle aux participants que le CCPM a formulé plusieurs avis au Conseil sur ce secteur de programme.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

**Projet 3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques**

- Le CCPM a réclamé à maintes reprises l'établissement d'un PARNA relatif au plomb, mais ses demandes n'ont jamais eu de suite. Qu'est-ce qui justifie l'omission de cette substance dans le plan de programme?
- Des rapports récents soulignent une inquiétude croissante à l'égard des rejets de plomb et de mercure durant le processus de recyclage des ordinateurs. De quelle manière les PARNA font-ils écho à cette nouvelle information?
- Le Secrétariat est au courant de la demande persistante d'éliminer le plomb, et le Groupe d'étude sur la sélection des substances se penche sur cette question. Il est temps d'en finir avec le plomb et une décision à son sujet sera prise dans quelques semaines. Cette substance constitue un problème bien connu dans les trois pays et représente un défi. Les travaux de la CCE sur la salubrité de l'environnement des enfants sont concrètement liés aux émissions de plomb dont font état les RRTP. Le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales pourrait s'avérer utile pour surveiller les concentrations de cette substance dans l'environnement et leurs tendances.
- Comment a-t-on choisi les deux sites de surveillance du mercure au Mexique? Le Secrétariat mentionne que le Comité consultatif connexe a établi des critères qui complètent ceux relatifs aux sites du Canada et des États-Unis. Le Canada a fait don au Mexique de deux unités mobiles de surveillance du mercure afin de lui permettre de relever les concentrations de cette substance dans l'air ambiant ainsi que des points névralgiques.

**Projet 3.3.1 Projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants**

- Le Mexique prend des mesures concrètes pour instaurer la déclaration obligatoire des rejets et des transferts de polluants. Le secteur privé a constitué un comité consultatif et des ONG travaillent de concert avec des autorités gouvernementales pour accélérer le processus d'enregistrement des entreprises. Ces intervenants sont fortement déterminés à participer aux activités de la CCE.
- Les frais d'impression des rapports annuels *À l'heure des comptes* sont considérables. Le Secrétariat devrait se mettre en quête d'un partenaire pour absorber ces frais.

**Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement**

Le gestionnaire du programme donne un aperçu des projets.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

**Projet 4.3.2 Utilisation des systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale**

- Le CCPM a consacré beaucoup de temps au projet sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et en a conclu que ce qui devait être fait l'a été et que la CCE n'a pas d'autre contribution à y apporter. Ce point de vue a été transmis au Conseil (dans le cadre d'un avis) et en personne aux membres du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »). Le secteur privé élabore ses propres modèles et ce sont les organismes gouvernementaux qui préconisent la poursuite de travaux dans ce domaine. Compte tenu des limites budgétaires, il ne serait pas opportun de financer une conférence au cours de laquelle les représentants gouvernementaux pourraient échanger des anecdotes. Les secteurs public et privé devraient entreprendre eux-mêmes ce genre d'activité, et rien ne justifie que la CCE finance cette conférence.
- Il est inutile de déployer d'autres efforts à l'égard des SGE. Au Canada, la porte est fermée; les petites et moyennes entreprises ont mis sur pied leur propre système.

**Projet 4.2.1 Coopération en matière d'application et d'observation des lois**

- Il est important de se consacrer à l'élaboration de stratégies d'application des lois.
- Le Groupe de travail tirerait parti de la participation du public en vue d'établir des priorités. On assiste à une incroyable résistance des organismes gouvernementaux quant à la participation du CCPM et du public à l'étude de questions portant sur l'application des lois. Il sera important d'établir des règles fondamentales de transparence au cours de l'atelier public qui se tiendra parallèlement à la X<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil, en juin 2003, atelier qui sera probablement organisé par le Groupe de travail et le CCPM.

**Projet 4.1.1 Rapport comparatif sur les normes environnementales**

- Le rapport comparatif sur les normes environnementales était censé constituer un projet pilote sur les établissements d'élevage intensif de bétail, et permettre par la suite d'évaluer et de proposer d'autres sujets d'étude. On ne sait pas vraiment où en est rendu ce projet.

**Projet 4.1.2 Gestion écologique et suivi des déchets dangereux**

- L'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, le Centre mexicain du droit de l'environnement et le Profepa sont en train d'organiser un atelier à El Paso afin d'examiner le commerce illicite des déchets dangereux et des espèces sauvages. La CCE a prévu de coordonner cette activité.

**Projet 4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord**

- Afin de donner suite à l'atelier de la veille, ce projet devrait subir des modifications.

**Autres activités de la CCE, dont les obligations spécifiques en vertu de l'Accord**

Le directeur exécutif par intérim mentionne qu'en 2003, le FNACE s'est donné pour thème la surveillance à l'échelle des collectivités et l'établissement de liens avec le Groupe d'étude sur le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. L'établissement du rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs donnera essentiellement lieu aux mêmes activités que le rapport sur l'électricité : la constitution d'un groupe consultatif d'experts, l'élaboration de documents de travail et de référence, la diffusion d'une demande d'observations dans le public et la tenue d'un symposium. Le Secrétariat se fondera sur ces activités pour établir un rapport au Conseil qui contiendra les recommandations du groupe consultatif d'experts dont la CCE prévoit annoncer officiellement la composition le 7 octobre.

M. Shantora poursuit en précisant que le Groupe de fonctionnaires constitué en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE tiendra une téléconférence au cours de l'automne afin d'envisager à nouveau la possibilité de tenir une réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce. Les travaux sur l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières sont au point mort, mais le Secrétariat tirera parti des possibilités que l'étude de l'eau douce offrira à cet égard. Le Secrétariat est en train d'élaborer un cadre pour l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement. En dernier lieu, le directeur exécutif par intérim mentionne que l'Unité des communications sur des questions d'application disposera d'un budget additionnel pour parachever les dossiers factuels en cours et se pencher sur les nouvelles communications. Il souligne que le Secrétariat estime que ce secteur est des plus prioritaires.

Les observations du public et des membres du CCPM comprennent les suivantes :

**Observations générales**

- Il est temps que la CCE envisage d'élaborer des stratégies de communication pour atteindre des publics cibles. Elle pourrait, par exemple, faire parvenir aux grands quotidiens les articles du bulletin *Trio*.

**Fonds nord-américain pour la coopération environnementale**

- Le Comité permanent général continue d'examiner le projet de modification des lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE. Le budget global du fonds est inchangé.
- Un progrès important a consisté à corréler les subventions et des thèmes du programme de travail de la CCE. Ces subventions peuvent avoir une grande incidence et procurer d'énormes avantages.
- Le FNACE a contribué à la création d'un groupe d'intérêt nord-américain.
- Il faudrait cibler les groupes qui se consacrent à l'énergie et se rendre compte qu'ils font partie d'un mouvement nord-américain.
- Le FNACE est le « visage humain de la CCE ».

**Rapport sur l'état de l'environnement visé au paragraphe 12(3) de l'ANACDE**

- L'établissement du premier rapport sur l'état de l'environnement a constitué une expérience aussi difficile que douloureuse, et l'information qu'il contenait était périmée lorsque la CCE a finalement pu le publier. De quels mécanismes dispose-t-on à l'heure actuelle pour s'assurer que l'information est à jour et qu'elle est en relation avec les priorités que la CCE s'est données? Il faudrait que celle-ci élabore une stratégie afin d'instaurer un mode de présentation qu'elle pourra régulièrement mettre à jour, et non recommencer chaque fois depuis le début.
- Si le rapport sur l'état de l'environnement contient un chapitre sur l'eau douce, quelle relation aura-t-il avec les nouveaux travaux que le Secrétariat a entrepris en vue de cerner des solutions, et ce, en prévision d'autres instructions de la part du Conseil?

**Coopération avec la Commission du libre-échange en vertu du paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

- Les petites sommes qui sont consacrées à l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières et aux activités découlant du paragraphe 10(6) de l'ANACDE révèlent l'importance que l'on y attache.
- Un participant estime que l'on sera chanceux si les trois pays arrivent à conclure un accord en cette matière et à le mettre en œuvre. Il y aurait une alerte médias si la Commission mixte internationale participait à l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières, mais il faudra qu'elle le fasse.

Le directeur des programmes remercie tous les participants de leurs interventions aussi stratégiques que précises, et ajoute que leurs conseils ne tomberont pas dans l'oubli et qu'ils seront pris en considération.

**Ébauche de l'avis du CCPM au Conseil sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord**

Un membre du groupe de travail du CCPM sur l'eau douce présente l'ébauche de cet avis qui, avant d'être adopté, fait l'objet d'un examen attentif et de plusieurs propositions de changements. Voir l'avis au Conseil n° 02-10 à l'annexe C.

**Suivi : Conseil**

**Avis éventuel du CCPM sur le projet de plan de programme et de budget de la CCE**

Cet avis éventuel donne lieu à un examen exhaustif éclairé par les observations formulées durant la séance plénière. Le président résume la liste des éléments que cet avis au Conseil devrait contenir, et les membres conviennent qu'il soit formulé et leur soit transmis en vue de l'examiner et de l'adopter. Voir l'avis au Conseil n° 02-11 à l'annexe D.

**Suivi : membres du CCPM et Conseil**

**Programme du CCPM pour 2003**

Le président fait état du programme du CCPM pour 2003.

En mars 2003, à Mexico (date à confirmer)

1<sup>er</sup> jour : Atelier public du CCPM sur le chapitre 11 de l'ALÉNA et session ordinaire du CCPM n° 03-01.

2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> jours : Deuxième symposium de la CCE sur les liens entre l'environnement et le commerce, et session ordinaire du CCPM n° 03-01.

Du 23 au 25 juin 2003, à Washington

1<sup>er</sup> jour : Atelier public du CCPM et du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale.

2<sup>e</sup> jour : Session ordinaire du CCPM n° 03-02 tenue parallèlement à la session ordinaire du Conseil.

En octobre 2003, à Halifax, en Nouvelle-Écosse (date à confirmer)

1<sup>er</sup> jour : Atelier public sur les espèces envahissantes et séance plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2004 à 2006.

2<sup>e</sup> jour : Session ordinaire du CCPM n° 03-03.

En novembre ou au début de décembre, à Mexico (date et lieu à confirmer)

1<sup>er</sup> jour : Symposium de la CCE sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs.

2<sup>e</sup> jour : Session ordinaire du CCPM n° 03-04.

Au cours de l'examen du programme du CCPM, le directeur exécutif par intérim mentionne qu'il a trouvé le moyen de redonner au CCPM la totalité de son budget, soit un montant de 400 000 \$CAN.

**Autre point de discussion**

Un membre canadien du CCPM propose de communiquer avec le gouvernement des États-Unis au sujet de la nomination de plusieurs nouveaux membres américains au sein du Comité à compter de janvier 2003. Il se dit inquiet que le remplacement de tous ces membres en une seule fois entrave la bonne marche des activités du comité. Les membres conviennent d'adresser une lettre à l'administratrice Whitman lui demandant que la date d'entrée en vigueur de ces nominations soit échelonnée (comme c'est le cas pour les membres canadiens et mexicains) sur une période minimale d'un an. Les membres canadiens et mexicains du CCPM signeront cette lettre.

**Suivi : Secrétariat, membres canadiens et mexicains du CCPM, États-Unis**



**Suivi du CCPM****a) Rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs**

Le président se dit heureux de la nomination de M. Mindahi Crescencio Bastida-Muñoz au sein du groupe consultatif. Ce groupe fera des comptes rendus réguliers au cours des prochaines réunions du CCPM.

**b) Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

Le président mentionne que le représentant suppléant américain a adressé une lettre au CCPM, le 3 octobre, indiquant que les Parties examinent encore les avis du CCPM au sujet des articles 14 et 15 de l'ANACDE et qu'il ne peut donc se prononcer à ce sujet pour le moment.

**c) Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE**

Le président signale qu'il a adressé des lettres au Conseil, les 4 juillet et 10 septembre 2002, lui demandant de quelle manière il entend réaliser cette activité, et en lui réitérant le désir du CCPM d'y participer. Il n'a encore reçu aucune réponse à ces deux lettres.

Un membre du CCPM déclare que celui-ci doit insister pour que le public participe à l'analyse et à l'examen des réalisations, et que cette analyse ne doit pas seulement compter sur des représentants gouvernementaux. Le président lui demande, ainsi qu'aux autres membres, de réfléchir à la manière d'y arriver et de formuler des suggestions. Il signale en outre que le premier comité de spécialistes comptait en effet des représentants des gouvernements, d'ONG de l'environnement et du secteur privé.

Un membre mentionne que la prochaine réunion des représentants suppléants consistera à déterminer l'objet de cet examen, mais que l'on ne sait pas vraiment encore pour quelles raisons le Conseil l'a commandé. Il ajoute que le président a mentionné clairement que l'examen devait se limiter aux activités et aux réalisations de la CCE, et que la participation du public s'impose.

Un autre membre du CCPM affirme qu'à moins de contenir des observations du public, l'établissement de ce rapport ressemblera à un exercice d'autofélicitation. Si tel est le cas, le CCPM laissera les Parties s'en occuper elles-mêmes.

**Suivi : Conseil et président du CCPM**

Un membre du CCPM signale que l'on n'a jamais reçu de rapport des États-Unis sur leurs activités au Sommet mondial sur le développement durable. Un autre membre affirme que rien ne s'est produit à Johannesburg en ce qui concerne la CCE, et que l'on y a manqué une très bonne occasion dans ce sens. Le président suggère néanmoins que le CCE demande un rapport aux gouvernements et que celui-ci soit transmis au CCPM.

**Suivi : Conseil et Secrétariat**

## Questions administratives concernant le CCPM

### a) Groupes de travail du CCPM

- Marché de l'électricité : M<sup>me</sup> Laura Silvan de Durazo se joint au groupe.
- Conservation de la biodiversité : M. Steve Owens se joint au groupe.
- Coopération en matière d'application des lois : MM. Gustavo Alanís-Ortega et Jon Plaut et M<sup>me</sup> Donna Tingley sont chargés des préparatifs en vue de la session ordinaire du Conseil.
- Rapport sur les variétés traditionnelles et transgéniques de maïs : M. Peter Berle et M<sup>me</sup> Merrell-Ann Phare collaboreront avec M. Mindahi Crescencio Bastida-Muñoz.

En dernier lieu, le président mentionne que le mandat de M<sup>me</sup> Liette Vasseur se terminant en décembre, le Canada l'a informé avoir commencé à envisager la nomination d'un remplaçant.

### Prochaines réunions du CCPM

Le président indique que la prochaine et dernière réunion en 2002 se déroulera les 9 et 10 décembre, à Monterrey, au Nuevo León, à l'*Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores* (Institut de technologie et d'études supérieures). La première journée sera consacrée à un atelier public sur le financement du développement durable par le secteur privé.

Le président mentionne également que son poste sera occupé en 2003 par l'un des membres mexicains. Cette élection donnera lieu à un scrutin secret qui débutera le 31 octobre et dont les résultats seront divulgués avant la réunion des 9 et 10 décembre.

### Commentaires des observateurs

Le président invite ensuite l'assistance à formuler ses dernières observations.

Une représentante du public remercie le CCPM d'avoir tenu une réunion aussi ouverte qu'informatrice. Elle mentionne que c'est la première fois qu'elle assiste à une telle séance, et qu'elle n'avait pas conscience de tout ce qui pouvait se passer à la CCE. Après avoir mentionné que la population doit pouvoir accéder à cette information, elle dit appuyer pleinement les demandes visant à ce que le public participe davantage à l'ensemble des activités de la CCE. Elle ajoute, en ce qui a trait au FNACE, que même si cela réclame davantage de travail, il serait très utile que l'on fasse des observations techniques aux demandeurs de subventions dont la proposition n'a pas été retenue.

Un membre du CCPM réitère son appui à une participation accrue du public. Elle déclare que le FNACE demeure sous-financé alors que de nombreux groupes se consacrent activement à d'importants projets environnementaux. Elle ajoute que ces groupes travaillent en première ligne, qu'ils ne font pas seulement parler des enjeux et qu'ils ont besoin de financement.

**Levée de la séance**

Le président remercie les membres et le personnel du CCPM, les participants et les interprètes et lève la séance.

Rédigé par Lorraine Brooke

ADOPTÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 4 NOVEMBRE 2002.



## Annexe A

DISTRIBUTION : Générale  
J/02-03/AGEN/Rev.2  
ORIGINAL : Anglais

Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Session ordinaire n° 02-03 du Comité consultatif public mixte  
le vendredi 4 octobre 2002

Crowne Plaza Albuquerque – Pyramid  
5151 San Francisco Road North East  
Albuquerque, New Mexico

Téléphone : (505) 821-3333 • Télécopieur : (505) 828-0230

### Ordre du jour provisoire

#### Président : Jon Plaut

- 8 h 00 – 9 h 00 Inscription des participants incluant café et croissants
- 9 h 00 – 9 h 10 Mot de bienvenue et aperçu par le président du CCPM\*  
– Approbation de l'ordre du jour provisoire
- 9 h 10 – 9 h 20 Rapport du Secrétariat de la CCE et période de questions  
– Rapport sur les activités de la CCE par le directeur exécutif par intérim
- 9 h 20 – 9 h 30 Rapport des représentants des comités consultatifs nationaux et gouvernementaux \*
- 9 h 30 – 9 h 50 Aperçu du projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005 par le directeur exécutif par intérim\*
- 9 h 50 – 12 h 00 Discussion en plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005  
(présentation de 10 min par le directeur des programmes de la CCE, suivie d'une période de commentaires et de questions)
- 10 h 00 – 11 h 00 Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce
- 11 h 00 – 12 h 00 Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité
- 12 h 00 – 13 h 30 Déjeuner (non offert)
- 13 h 30 – 15 h 00 Discussion en plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005 (suite)  
(présentation de 10 min par le directeur des programmes de la CCE, suivie d'une période de commentaires et de questions)
- 13 h 40 – 14 h 30 Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé
- 14 h 30 – 15 h 00 Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement
- 15 h 00 – 15 h 30 Discussion en plénière sur le projet de plan de programme de la CCE pour 2003 à 2005 (suite)

*(présentation de 10 min par des membres du personnel de la CCE, suivie d'une période de commentaires et de questions)*

15 h 10 – 15 h 20 Autres initiatives, dont les obligations spécifiques en vertu de l'Accord

15 h 20 – 15 h 30 Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

15 h 30 – 15 h 45 Pause

15 h 45 – 16 h 00 Approbation de l'ébauche de l'avis du CCPM au Conseil sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord\*

16 h 00 – 17 h 00 Discussion sur un avis éventuel au Conseil sur le projet de Plan de programme et de budget de la CCE pour 2003 à 2005, y compris le programme du CCPM pour 2003\*

17 h 00 – 17 h 30 Suivi\*

a) Rapport traitant des effets potentiels du maïs transgénique sur les variétés traditionnelles de maïs au Mexique, établi aux termes de l'article 13 de l'ANACDE

b) Articles 14 et 15 de l'ANACDE

c) Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et de l'ANACDE

17 h 30 – 17 h 45 Questions administratives\*

a) Groupe de travail du CCPM : nominations et rotation

b) Prochaines sessions ordinaires du CCPM

17 h 45 – 18 h 00 Commentaires des observateurs

18 h 00 Levée de la séance

---

\* La séance est ouverte aux membres du public en tant qu'observateurs.



3 and 4 October 2002  
Public Workshop on Freshwater Issues in North America  
and Regular Session of the Joint Public Advisory Committee 02-03

3 y 4 de octubre 2002  
Taller Público de la CCA sobre el Agua Dulce en América del Norte  
y Sesión ordinaria 02-03 del Comité Consultivo Público Conjunto

3 et 4 octobre 2002  
Atelier public de la CCE sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord  
et Session ordinaire n° 02-03 du Comité consultatif public mixte

*Crowne Plaza Albuquerque – Pyramid*  
5151 San Francisco Road North East  
*Albuquerque, New Mexico*

List of participants / Lista de participantes / Liste de participants  
4 October 2002 / 4 de octubre 2002 / 4 octobre 2002

## **PARTICIPANTS**

Andrea Abel  
NAFTA Program Specialist  
National Wildlife Federation  
4000 North Hills Dr.  
Austin, TX 78731  
512 342 0029  
andrea.abel@allvantage.com

Leonor Alvarado-Splinter  
Environmental Projects Coordinator  
Canadian Institute of Child Health  
384 Bank Street, Suite 300  
Ottawa, Ontario K2P 1Y4  
613 230 8838 ext 243  
613 230 6654  
lalvarado@cich.ca

Janice Astbury  
Director of Research and Programming  
Directrice de recherche et de programmation  
Canada World Youth - Jeunesse Canada Monde  
2330, rue Notre-Dame Ouest, 3ème étage  
Montréal, Québec H3J 1N4  
514 931 1614 ext. 337  
514 939 2621  
jastbury@cwj-jcm.org

Sabrina Barker  
Policy analyst  
International Policy and Cooperation Branch  
Environment Canada  
Les Terrasses de la Chaudière  
10 Wellington Street, 22nd Floor  
Hull, Québec K1A 0H3  
819 953 0912  
819 953 7025  
Sabrina.barker@ec.gc.ca

Alberto Barud Zubillaga  
Program Coordinator / Manager  
Center for Environmental Resource Management  
PO Box 645  
El Paso, Texas 79968-0645  
915 747 7632  
915 747 5145  
albertobz@utep.edu

Kevin Bixby  
Executive Director  
Southwest Environmental Center  
275, N. Downtown Mall  
Las Cruces, NM 88001  
505 522 5552  
505 526 7733  
swec@zianet.com

María de la Luz Briseño Muñiz  
Profesora Titular de Control Ambiental  
Red Ciudadana para un mejor Jalisco  
Universidad de Guadalajara  
Boulevard Marcelino Barragan y Calzada  
Olimpica  
Guadalajara, Jalisco  
52 333 619 0425  
52 333 619 4028  
luzmuniz@cencar.udg.mx  
luzmuniz@megared.net.mx

Lorraine Brooke  
Consultant  
3745, St-Jacques Est, Suite 220  
Montréal, Québec H4C 1H3  
514 934 1218  
514 937 5114  
toportia@mblink.net

Elsa Bumstead  
Biologist  
4717 Clubhouse Lanen NW, #A-4  
Albuquerque, New Mexico 87114-4240  
505 899 2321  
aquarius144@juno.com

Oscar Carrillo  
International Activities Specialist  
U. S. Environmental Protection Agency  
1300 Pennsylvania Ave. NW MC-2660R  
Washington, D. C. 20004  
202 564 6423  
202 565 2918  
carrillo.oscar@epamail.epa.gov

Dominique Cartron  
Attorney - Water Resources Specialist  
3101 Dakota NE  
Albuquerque, New Mexico 87110  
505 830 4047  
dcartron@dbstephens.com

Mario Castañeda  
Border Water Coordinator  
Arizona Department of Environmental Quality  
1110 W. Washington St.  
Phoenix, Arizona 85007  
602 771 4409  
602 771 4674  
castaneda.mario@ev.state.az.us

José Luis Castro  
Director  
Depto. de Estudios Urbanos y Medio Ambiente  
El Colegio de la Frontera Norte  
Blvd. Abelardo L. Rodriguez 2925  
Tijuana, Baja California 22320  
664 631 6301  
664 631 6305  
jlcastro@colef.mx

Anthony Clarke  
24 Goulding Cres  
Kanata, Ontario K2K 2N9  
613 599 7607  
613 599 9397  
clarket@cyberus.ca

Manuel Contijoch  
Vicepresidente  
Comisión Internacional de irrigación y Drenaje  
San Marcos 84 casa 11  
México, DF 14000  
555 5 28 78 15  
555 5 28 75 91  
mcontijoch@ingenieros.com.mx

Verónica Corella-Barud  
Outreach Coordinator  
US EPA El Paso Border Office  
4050 Rio Bravo  
El Paso, Tx 79902  
915 533 7273  
915 533 2327  
corella-barud.veronica@epa.gov

Francisco Alberto Corral Alcantar  
Subdirector México  
Coalición de la Cuenca del Rio Bravo  
Av. Del Charro No. 610 Nte. Edif. E of 206  
Ciudad Juárez, Chihuahua 32310  
656 623 4303  
656 618 8991  
coalición@hotmail.com

Alberto M. Correa  
Executive Director  
U.S. Materials Corridor Council  
Burgess Hall Rm. 314  
El Paso, TX 79968-0685  
915 747 6123  
915 747 6007  
albertoco@utep.edu

Shawn Dalton  
Chair, Steering Committee  
Fredericton Area Water Sheds Association  
UNB Room 211, Old Arts Building  
Fredericton, New Brunswick E3B 5A3  
506 452 6106  
506 453 4883  
sdalton@unb.ca

Joe De León  
Vice President  
Sociedad Amigos del lago de Chapala AC  
Apdo 908  
Chapala, Jalisco 45900  
237 6 76 25 60  
jdeleon@laguna.com.mx

Denise Ferguson-Southard  
Assistant Secretary  
Maryland Department of the Environment  
2500 Broening Highway  
Baltimore, Maryland 21224  
410 631 4187  
410 631 3936  
dferguson-southard@mde.state.md.us

Alberto Flores Chacón  
Secretario  
Agua 21  
Calle Rio Nilo 4010, Local 6, Esq. López Mateos  
Fracc. Cordova Américas  
Ciudad Juárez, Chihuahua 32310  
656 6 16 52 28  
656 6 16 52 28  
agua21@terra.com.mx

Gerry Galloway  
Secretary US Section  
International Joint Commission, US-Canada  
1250, 23<sup>rd</sup> St, NW  
Washington, DC 20440  
202 736 9000  
gallowayg@washington.ijc.org

Tricia Gerrodette  
3327 Eagle Ridge Drive  
Sierra Vista, Arizona 85650  
triciag@mindspring.com

Kara Gillon  
Wildlife Counsel  
Defenders of Wildlife  
824 Gold SW  
Albuquerque, New Mexico 87102  
505 248 0118  
505 248 0187  
kgillon@defenders.org



David Griscom  
Executive Director  
North American Institute  
708 Paseo de Peralta  
Santa Fe, NM 87501  
505 982 3657  
505 983 5840  
nami@northamericaninstitute.org

Joanne Hilton  
Senior Hydrologist  
Daniel B. Stephens & Associates  
6020 Academy NE Suite 100  
Albuquerque, New Mexico 87110  
505 822 9400  
505 822 8877

Paul D. Hunt  
Vice President  
Climate Change Central  
10303 Jasper Avenue, Suite 1560  
Edmonton, Alberta T5J 3X6  
780 408 4582  
780 408 4585  
phunt@climatechangecentral.com

Adele Hurley  
Senior Fellow, Program on Water Issues  
Munk Centre for International Studies, University  
of Toronto  
1 Devonshire Pl.  
Toronto, Ontario M5S 3K7  
416 964 8919  
416 923 4911  
ahurley@istar.ca

Lawrence Ignace  
Environmental Policy Analyst  
Assembly of First Nations  
1 Nicholas Ave.  
Ottawa, Ontario K1N 7B7  
613 241 6789 ext 359  
613 241 8908  
lignace@afn.ca

John Jackson  
Director Emeritus  
Great Lakes United  
17 Major St  
Kitchener, Ontario N2H 4R1  
519 744 7503  
519 744 1546  
jjackson@wcb.ca

Brenda Kelley  
Community Development Coordinator  
Bathurst Sustainable Development  
285 St-Patrick St.  
Bathurst, New Brunswick E2A 1C9  
506 548 2106  
506 545 7838  
rosewood@nbnet.nb.ca

Joanna Kidd  
Senior Consultant  
Lura Consulting  
107 Church Street, Suite 400  
Toronto, Ontario M5C 2G5  
416 410 3888  
416 536 3453  
jkidd@lura.ca

Elaine M. Koerner  
Designated Federal Officer  
Good Neighbor Environmental Board  
US EPA – (1601 E)  
655 – 15th St. NW  
Washington, DC 20460  
202 233 0069  
koerner.elaine@epa.gov

Karin Krchnak  
Program Manager  
National Wildlife Federation  
1400 16th Street, suite 501  
Washington, DC 20036  
202 797 6638  
202 797 5486  
krchnak@nwf.org

Federico Kunz  
Asesor Legal  
Peñoles  
Moliere 222 Torre de Oficinas 1 Piso  
México, DF 11540  
555 2 79 31 38  
555 2 79 35 67  
federico\_kunz@penoles.com.mx

Colleen Logan  
Senior Water Resources Planner  
Weston Solutions  
6501 Americas Parkway, NE #800  
Albuquerque, Nuevo Mexico 87104  
505 837 6523  
505 837 6870  
colleen.logan@westonsolutions.com

Paula Lopes  
PH D Candidate  
Johns Hopkins University  
Political Science Deptment - Mergenthaler Hall  
3400 N. Charles Street  
Baltimore, Maryland 21218  
410 467 9586  
410 516 5515  
pdl@megamail.pt

Barbara Maco  
Community Involvement Specialist  
511 Boulevard Way  
Oakland, CA 94610  
510 835 3085  
510 835 3065

Poliopro Martínez Austria  
Gerente de Estudios  
Comisión Nacional del Agua  
1960 Insurgentes Sur , 4e piso  
México, D.F. 01020  
555 3 22 24 75  
555 3 22 24 77  
poliopro.martinez@cna.gob.mx

Karel Mayrand  
Directeur de la Recherche / Director of Research  
Centre International UNISFERA  
4328 St-Christophe  
Montreal, Quebec H3J 2Y9  
514 856 0117  
514 856 0117  
karel.mayrand@sympatico.ca

Jennifer Moore  
CanadaEcosystems and Environmental Resources  
Directorate  
Place Vincent Massey  
351 St. Joseph Boulevard, 6th Floor  
Hull, Québec K1A 0H3  
819 997 5674  
819 994 2541  
Jennifer.moore@ec.gc.ca

Jesus Paniagua  
Profesor  
Centro de Investigación y Educación de Ensenada  
Km. 107 Carretera Tijuana-Ensenada  
Ensenada, Baja California 22860  
646 1 74 49 50  
646 1 75 05 34  
jpaniagua@cicese.mx

Geraldine Patrick  
Investigadora  
Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable  
Lazaro Cardenas Norte 125, Tultepec  
Lerma, Estado de México  
722 2 75 62 10  
728 2 82 04 69  
damishi@latinmail.com

Jennifer Pitt  
Environmental Defense  
2334 N. Broadway  
Boulder, CO 80304  
303 440 4901  
303 440 8052  
jennifer\_pitt@environmentaldefense.org

Denise Proulx  
Journaliste  
2217 Chemin Principal  
Saint-Jospeh-du-Lac, Québec J0N 1M0  
450 623 0565  
450 623 2956  
proulx@sympatico.ca

Oscar Ramirez  
Deputy Director  
Water Quality Protection Division  
US EPA Region 6  
214-665-7390  
ramirez.oscar@epa.gov

Sergio Ramos  
Director de Analisis y diseño de instrumentos  
Económicos  
Secretaria del Medio Ambiente y Recursos  
Naturales  
4209 Adolfo Ruiz Cortinas  
Jardines de la Montaña  
México, D.F. 14330  
525 6 28 06 00 ext. 12083  
srosorio@semarnat.gob.mx

Carlos A. Rincón  
US-Mexico Environmental Projects Director  
Environmental Defense  
1100 N. Station, Suite 805  
El Paso, Texas 79902  
915 543 9292  
915 543 9115  
crincon@environmentaldefense.org

Aaron Schneider  
Environmental Researcher  
Centre for International Studies  
U.C.C.B.  
Sydney, Nova Scotia R0E 1R0  
902 929 2348  
ruth\_schneider@uccb.ns.ca

Dennis Schornack  
Chair US section  
US section  
International Joint Commission, US-Canada  
1250, 23<sup>rd</sup> St, NW  
Washington, DC 20440  
202 736 9000  
schornackd@washington.ijc.org

Edward Smith  
Chairperson  
Community Recycling & Waste Mgmt Committee  
11 Roan Street  
Corner Brook, New Foundland A2H 5E3  
709 634 2520  
709 634 2628

James Stefanov  
Chief, Technical Planning Division  
International Boundary and Water Commission  
4171 N. Mesa, C-310  
El Paso, Texas 79902  
915 832 4163  
915 932 4782  
jimstefanov@ibwc.state.gov

Greg Thomas  
President  
The Natural Heritage Institute  
2140 Shattuck Avenue 5th Floor  
Berkeley, CA 94704  
510 644 2900  
510 644 4428  
gat@n-h-i.org

Gabriela Vale Ochoa  
Director Ejecutivo  
Coalición de la Cuenca del Río Bravo  
Ave. del Charro 610 N E-206  
Ciudad Juarez, Chihuahua 32330  
565 6 23 43 03  
565 6 18 89 91

Marisa Von Bulow  
Dep. of Political Science  
The John Hopkins University  
4306 Kentbury Drive  
Bethesda, Maryland 20814  
bulow@starpower.net

Lisa Windhausen  
Aquatic Habitats Specialist  
Northeast Natural Resource Center  
National Wildlife Federation  
58 State Street  
Montpelier, Vermont 05602  
802 229 0650  
802 229 4532  
windhausen@nwf.org

Bobby Ybarra  
Foreign Affairs Officer  
United States Section  
International Boundary and Water Commission  
4171 North Mesa, Suite C-310  
El Paso, TX 79902-1441  
915 832 4105  
bobybarra@ibwc.state.gov

## JPAC / CCPC / CCPM

### CANADA

Cam Avery  
Director of Public Affairs  
B.C. Gas  
24<sup>th</sup> Floor, 1111 West Georgia  
Vancouver, British Columbia V6E 4M4  
604 443 6603  
604 443 6614  
cavery@bcgas.com

Ann Bourget  
Hôtel de ville de Québec  
2, rue des Jardins  
C.P. 700, Haute-Ville  
Québec, Québec G1R 4S9  
418 641 6411  
418 641 6465  
ann.bourget@ville.quebec.qc.ca

Merrell-Ann Phare  
Executive Director/Legal Counsel  
Centre for Indigenous Environmental Ressources  
3rd Floor, 245 McDermot Ave  
Winnipeg, Manitoba R3B 0S6  
204 956 0660  
204 956 1895  
maphare@cier.ca

Donna Tingley  
Executive Director  
Clean Air Strategic Alliance  
10035, 108 Street NW, Floor 10  
Edmonton, Alberta T5J 3E1  
780 427 9793  
780 422 3127  
dtingley@casahome.org

Liette Vasseur  
Professor  
University of Moncton  
K.C. Irving Chair in Sustainable Development  
Pierre Armand Landry Pavilion  
Moncton Campus  
Moncton, New Brunswick E1A 3E9  
506 858 4152  
506 863 2000  
vasseurl@umoncton.ca

### MEXICO

Gustavo Alanís-Ortega  
Presidente  
Centro Mexicano de Derecho Ambiental  
Atlixco No. 138  
Colonia Condesa  
México, D.F. 06140  
525 52 86 3323  
525 52 11 2593  
galanis@cemda.org.mx

Mindhahi Crescencio Batista-Muñoz  
Presidente  
Consejo Mexicano para el Desarrollo Sustentable  
Coordinator  
Consejo Regional Otomi del Alto Lerma  
Lázaro Cárdenas Norte No. 125  
San Pedro Tultepec  
Lerma, Estado de México 52030  
527 28 282 04 69  
527 22 187 13 75  
mindahi@prodigy.net.mx

Adriana Nelly Correa  
Profesor Investigador  
Centro de Calidad Ambiental  
ITESM Campus Monterrey  
Av. Eugenio Garza Sada No. 2501 Sur  
Monterrey, Nuevo León 64849  
528 1 83 28 4032  
528 1 83 59 6280  
ancs@itesm.mx

Carlos Sandoval  
President  
Consejo Nacional de Industriales Ecologistas  
Gabriel Mancera No. 1141  
Col. Del Valle  
México, D.F. 03100  
525 5 59 1915  
525 5 75 2337  
ecologia@conieco.com.mx

Laura Silvan de durazo  
Directora  
Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental  
Paseo Estrella del Mar No. 1025 – 2A  
Sección Coronado  
Playas de Tijuana, Baja California 22200  
526 6 46 30 0590  
526 6 46 30 0590  
laurie@proyectofronterizo.org.mx

## **UNITED STATES**

Peter Berle  
P.O. Box 881  
Stockbridge, Massachusetts 01262  
413 298 0061  
413 298 0069  
pberle@audubon.org

Steve Owens  
Senior Counsel  
Beshears Muchmore Wallwork, Chartered  
2700 North Central Avenue  
Suite 1225  
Phoenix, Arizona 5004  
602 240 6652  
602 240 6697  
owens@bmwlawyers.com

Jonathan Plaut  
3 Ashland Road  
Summit, New Jersey 07901  
908 273 4127  
908 273 6836  
jplaut@aol.com  
JPAC Chair for 2002

Serena Wilson  
9100 Mill Creek Landing  
Great Falls, Virginia 22066  
703 759 4642  
703 759 7897  
wilsonserena@juno.com

**CEC / CCA / CCE**

Alain Droga  
Law and Policy Program Assistant  
Commission for Environmental Cooperation  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
514 350 4329  
514 350 4314  
adroga@ccemtl.org

Jocelyne Morin  
JPAC Assistant  
Commission for Environmental Cooperation  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
514 350 4366  
514 350 4314  
jmorin@ccemtl.org

Manon Pepin  
JPAC Liaison Officer  
Commission for Environmental Cooperation  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
514 350 4305  
514 350 4314  
mpepin@ccemtl.org

Carla Sbert  
Legal Officer  
Submissions on Enforcement Matters Unit  
Commission for Environmental Cooperation  
Montréal, Québec H2Y 1N9  
514 350 4321  
514 350 4314  
csbert@ccemtl.org

Victor Shantora  
Acting Executive Director  
Commission for Environmental Cooperation  
514 350 4355  
514 350 4314  
vshantora@ccemtl.org

Olga Sotelo  
Meeting Services Assistant  
Commission for Environmental Cooperation  
Montreal, Quebec H2Y 1N9  
514 350 4343  
514 350 4345  
osotelo@ccemtl.org

Tim Whitehouse  
Head, Law and Policy Program  
Commission for Environmental Cooperation  
514 350 4334  
514 350 4314  
twhitehouse@ccemtl.org

Doug Wright  
Director of Programs  
Commission for Environmental Cooperation  
514 350 4320  
514 350 4314  
dwright@ccemtl.org



## AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 02-10

### Objet : La CCE et la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [...]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

ATTENDU qu'au cours de sa session ordinaire de 2001, le Conseil a convenu d'entreprendre une activité visant à « analyser les enjeux connexes à la tarification locale de l'eau et à la gestion des bassins hydrographiques, et [à] promouvoir le recours à des technologies accessibles et abordables pour améliorer la gestion de l'eau »;

COMPTE TENU du fait que le Secrétariat a donné suite à cette décision en élaborant un projet de rédaction d'un document conceptuel exposant une vision rôle à long terme du rôle de la CCE dans le domaine de la gestion des bassins hydrographiques et examinant les techniques abordables et la tarification de l'eau, et qu'il entend également faire des recommandations au Conseil sur les travaux que la CCE pourrait réaliser dans ce domaine;

AYANT PARTICIPÉ à un atelier public le 3 octobre 2002, à Albuquerque, au Nouveau-Mexique, sur les enjeux de l'eau douce (souterraine et superficielle) en Amérique du Nord, en vue d'examiner un énoncé des options pouvant faire progresser la gestion durable des bassins hydrographiques et de prendre note des observations du public;

CONSTATANT que des organismes bien établis travaillent depuis longtemps à gérer les enjeux que soulève l'eau douce, particulièrement dans les régions frontalières, et estimant que la CCE devrait entreprendre tous ses travaux connexes de concert avec ces organismes;

CONSCIENT que la CCE a démontré qu'elle avait l'expérience et la force voulues pour faciliter la coopération des trois pays à l'égard de questions qui les préoccupent au même titre, et qu'il est nécessaire d'encourager une réflexion novatrice et de veiller à ce que toute mesure que prendra la CCE constitue une valeur ajoutée;

TABLANT sur l'ensemble des travaux que le Secrétariat a déjà accomplis dans ce domaine;



SENSIBLE au fait que le Secrétariat entreprendra maintenant l'ébauche de la version finale d'un énoncé des options possibles et qu'il sollicitera à nouveau des observations de la part du public avant d'établir un rapport final comprenant des recommandations au Conseil;

Le CCPM formule l'avis suivant afin d'aider le Conseil à décider de quelle manière la CCE peut participer à l'étude de cette question complexe que représente la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et y contribuer de façon constructive :

- Dans l'élaboration de son plan de travail, la CCE devrait se fixer pour but de mettre au point des méthodes et des mesures visant la gestion durable de l'eau douce en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques.
- Pour être efficace et éclairée, cette activité devrait tirer parti d'un dialogue de haut niveau avec tous les paliers de gouvernement, les organismes bien établis qui se consacrent à ce domaine, le secteur privé, les universités, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales et les associations de citoyens.
- Ce dialogue devrait permettre de relever les principes directeurs sous-jacents aux méthodes de gestion durable de l'eau douce en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques, de même que d'examiner les connaissances scientifiques et traditionnelles, les leçons retenues, les pratiques exemplaires et des éléments de pointe, notamment des options techniques écologiques et abordables, des moyens à caractère non hydrique, des instruments économiques et des mécanismes financiers pour soutenir l'application des solutions proposées.
- Le dialogue devrait également être axé sur l'élaboration d'une approche qui s'écarte de l'optique traditionnelle en matière de tarification et qui tient compte de tous les facteurs externes ayant une incidence sur la valeur réelle de l'eau.
- L'adoption d'une méthode de gestion en fonction des écorégions, des écosystèmes et des bassins hydrographiques viendra compléter d'autres programmes de la CCE, notamment ceux visant les espèces envahissantes (secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité), les normes de rejet (programme de gestion rationnelle des produits chimiques) et la salubrité de l'environnement des enfants.
- Ces activités renouvelleront l'intérêt face à l'accord connexe au paragraphe 10(7) de l'ANACDE dans le domaine de l'évaluation des incidences environnementales transfrontalières, et souligneront la nécessité de conclure un tel accord.

Bien qu'il faille poursuivre un dialogue de haut niveau pour trouver des solutions efficaces, il faudrait aussi prendre des mesures immédiates pour faire connaître l'urgence des problèmes connexes à l'eau douce. La CCE a compilé une documentation précieuse faisant état des connaissances que les organismes compétents ont acquises sur la situation de l'eau douce en Amérique du Nord. Cependant, cette information n'a pas été diffusée à grande échelle dans le public et ne peut donc influencer sur son comportement.

En conséquence, le CCPM demande avec instance aux Parties de mener des campagnes de sensibilisation du public sur la nature et la portée des défis auxquels font face les ressources en eau douce de l'Amérique du Nord. Pour contribuer à ces campagnes, la CCE pourrait inclure dans son plan de travail pour 2003 l'établissement d'une carte ou d'un outil similaire sur l'état de ces ressources qui illustrerait leur quantité et leur qualité, les endroits névralgiques et les lacunes en matière d'information.

Pour appuyer ces efforts, le CCPM recommande que le thème du cycle de subventions du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale en 2004 soit la conservation et la gestion de l'eau douce.

Le CCPM salue les travaux du personnel et de l'équipe des projets du secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement, qui ont élaboré en temps opportun des documents de fond afin que le Comité et le public puissent les examiner. Le CCPM est impatient de recevoir la version finale de l'énoncé des options comprenant des recommandations au Conseil, et pourrait formuler un autre avis connexe à ce moment-là.

ADOPTÉ LE 4 OCTOBRE 2002



## **AVIS AU CONSEIL N° 02-11**

### **Objet : Projet de plan de programme et de budget de la Commission de coopération environnementale pour 2003 à 2005**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord;

EN CONFORMITÉ avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) qui stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord, [...] ainsi que sur [sa] mise en oeuvre et [son] développement [...]. Il pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

AYANT examiné le projet de plan de programme et de budget pour 2003 à 2005 en présence de représentants du public et de membres du personnel du Secrétariat au cours d'une séance plénière qu'il a tenue dans le cadre de sa session ordinaire n° 02-03, le 4 octobre 2002 à Albuquerque, au Nouveau-Mexique;

Formule les recommandations suivantes :

### **Recommandations générales :**

- Le CCPM est d'avis qu'il faut faire preuve d'une plus grande attention et d'un plus grand souci du détail afin que la participation du public soit mieux articulée et intégrée dans chaque projet. L'avis au Conseil n° 01-06 fait état de cette question, mais le CCPM croit que d'autres améliorations sont nécessaires.
- Tous les groupes de travail établis en fonction du plan de programme devraient comprendre des représentants du public, notamment, dans le cas présent, au sein du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale et du Groupe de travail sur la qualité de l'air. Par ailleurs, le financement et le soutien des réunions qui ne comportent que des représentants gouvernementaux ne devraient pas relever de la CCE, car les fonds consacrés aux projets sont limités.
- Il est constamment question de la nécessité de déployer des efforts pour que les peuples autochtones participent aux programmes et aux projets de la CCE. Cette question préoccupe le CCPM depuis quelques années, et malgré des recommandations précises au Conseil que celui-ci a adoptées dans une déclaration, le CCPM constate peu d'améliorations tangibles et prie instamment le Conseil de prescrire au Secrétariat d'améliorer cette situation.
- Le CCPM incite le Secrétariat à poursuivre ses travaux destinés à améliorer et à appliquer le processus d'évaluation qui servira de fondement à une orientation stratégique plus précise.

- Il est manifestement nécessaire que la CCE élabore des stratégies afin d'améliorer la diffusion de l'information au sein du public, particulièrement aux personnes qui n'ont pas accès au réseau Internet. Bien que le site Web de la CCE soit très informatif et bien conçu, il ne peut constituer le seul outil de diffusion de l'information. Le CCPM a déjà soulevé cette question par le passé, mais le projet de plan de programme ne révèle aucune intention d'élaborer de telles stratégies. Il serait possible, par exemple, de fixer des priorités et d'assortir chaque projet d'une stratégie de communication.
- Le CCPM a maintes fois recommandé au Conseil d'établir des calendriers détaillés régissant l'exécution des projets. Trop souvent, des projets censés se terminer dans le cadre d'un plan de programme réapparaissent dans le suivant.
- À mesure que le programme de la CCE se perfectionne et s'oriente avec plus de précision, le Secrétariat est mieux placé pour agir de façon proactive et chercher à conclure des partenariats afin de recueillir des fonds et, élément très important, de veiller à ce que les travaux de la CCE constituent une valeur ajoutée.
- Il faudrait modifier le mode de présentation du plan de programme, car il est présentement trop lourd pour que le public examine convenablement ce document.

## **Recommandations spécifiques**

### **Secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce**

Dans le communiqué final de sa IX<sup>e</sup> session ordinaire, le Conseil de la CCE a promis de poursuivre les travaux sur l'énergie et l'environnement qui découlent du rapport, établi en vertu de l'article 13 de l'ANACDE, sur les possibilités et les défis liés au marché nord-américain de l'électricité en évolution. Le CCPM n'a pas le sentiment que le plan de programme se penche de façon cohérente et globale sur cette question. Par exemple, dans le cadre de l'activité 4 du projet 1.2.1 (sur les produits et services écologiques à privilégier d'un point de vue écologique), la sous-activité 2 prévoyant la tenue d'une réunion technique de spécialistes s'avère redondante dans un plan de programme général pour 2003 étant donné que la CCE a déjà tenu un symposium sur le marché nord-américain de l'électricité en 2001.

### **Secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité**

- Ce secteur de programme ne fait aucunement mention de l'importance ou de la nécessité de recourir aux connaissances autochtones bien que celles-ci fassent partie intégrante de nombreux processus des Nations Unies et que la Convention sur la diversité biologique y fasse explicitement référence. Il faudrait évaluer tous les projets de ce secteur de programme afin de déterminer de quelle manière et à quels égards ils pourraient tirer parti des connaissances autochtones, puis modifier ces projets en conséquence.
- Il faudrait recueillir de plus amples renseignements avant de décider s'il est nécessaire de tenir une deuxième table ronde sur la conservation de la biodiversité en 2004.

#### **2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord**

- Comme l'indique l'avis au Conseil n<sup>o</sup> 01-06, le CCPM estime que le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) a évolué et, compte tenu de l'ampleur de

ses coûts, le Secrétariat devrait étudier la possibilité de confier son maintien et sa gestion à un autre organisme ou groupe. Un de ses éléments de base pourrait faire partie du système d'exploitation du Secrétariat pour ce qui est de la cartographie et des recoupements d'information, mais en accordant les contrats connexes à l'externe. Ce réseau exige trop de ressources et les fonds qu'il réclame iront en s'accroissant et non en décroissant à mesure qu'il prendra de l'expansion.

## **Secteur de programme relatif aux polluants et à la santé**

### **3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques**

- Le CCPM note que le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) ne vise pas le plomb et réitère avec vigueur sa recommandation d'établir un plan d'action régional nord-américain (PARNA) relativement à cette substance.
- Avec le temps, il sera nécessaire d'étudier de quelle manière mettre en oeuvre les améliorations apportées aux PARNA dans le cadre de celui relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

### **3.3.1 Registre nord-américain de rejets et de transferts de polluants**

- Par souci d'économie, le Secrétariat devrait étudier la possibilité de conclure des partenariats avec des établissements et organismes afin qu'ils se chargent des frais d'impression des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes*.

## **Secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement**

### **4.2.1 Coopération en matière d'application et d'observation des lois**

- Le CCPM recommande de tenir une réunion publique avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale, dans le cadre de la session ordinaire du Conseil de juin 2003, afin de solliciter des observations sur une vision stratégique à long terme.

### **4.3.2 Utilisation de systèmes de gestion de l'environnement pour promouvoir la conformité aux lois et la performance environnementale**

- Dans son avis au Conseil n° 01-05, le CCPM recommande que la CCE mette un terme à ses travaux sur les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et qu'elle n'y consacre aucune autre ressource. Bien que le Conseil ait chargé la CCE de parrainer un atelier en 2003 sur la mise en oeuvre des SGE dans les petites et moyennes entreprises, le CCPM est encore persuadé que la poursuite de toute activité dans ce domaine réclame le soutien des gouvernements et du secteur privé et non de la CCE.

### **4.3.1 Utilisation durable et conservation de l'eau douce en Amérique du Nord**

- À ce sujet, on est prié de se référer à l'avis n° 02-10 que le CCPM a formulé au Conseil à la suite de l'atelier public sur l'eau douce tenu le 3 octobre 2002, à Albuquerque.

## **Autres activités de la CCE**

### **Fonds nord-américain pour la coopération environnementale**

- Le CCPM continue d'estimer que le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) constitue l'une des plus importantes activités de la CCE du fait que les projets communautaires et locaux financés permettent de compléter et d'éclairer le programme de la Commission. Parallèlement, il offre la possibilité de sensibiliser et d'informer le public sur des questions que la CCE juge importantes. Pour cette raison, le CCPM continue d'appuyer la décision prise il y a trois ans de donner un thème annuel unique aux subventions du FNACE. Comme le mentionne en détail son avis au Conseil n° 02-10, le CCPM recommande qu'en 2004, ce thème soit la gestion et la conservation de l'eau douce.

### **Dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de l'ALÉNA**

- Le CCPM a mentionné son intention de participer activement à l'examen des réalisations de la CCE au cours des dix dernières années, et souhaite vivement obtenir des éclaircissements sur la nature et la portée de cet examen ainsi que sur la manière dont le public y participera.

## **Obligations spécifiques**

### **Paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

- Le CCPM demeure très inquiet du fait que la réunion des ministres de l'Environnement et du Commerce ne soit pas encore planifiée. Il prie instamment le Conseil de mettre tout en œuvre pour que l'ordre du jour soit établi et que la date de cette réunion soit fixée dans les meilleurs délais.

### **Paragraphe 10(7) de l'ANACDE**

- Le public continue de soulever la nécessité de conclure un accord, en vertu du paragraphe 10(7) de l'ANACDE, sur l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières, qui tiendrait compte de certaines préoccupations concernant l'eau douce.

### **Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

- Le Conseil poursuit son examen de divers avis du CCPM sur les articles 14 et 15 de l'ANACDE concernant, notamment, la portée des dossiers factuels et leur suivi. Étant donné que ces questions ont des incidences sur le programme de travail qu'élabore le Secrétariat, il faudrait les tirer au clair le plus tôt possible.

Nota : On est prié de consulter le compte rendu de discussion de la session ordinaire que le CCPM a tenue le 4 octobre pour prendre connaissance des autres observations que les membres du CCPM et le public ont formulées sur le projet de plan de programme et de budget de la CCE pour 2003 à 2005.

**ADOPTÉ LE 21 OCTOBRE 2002**



## Commission de coopération environnementale

### Atelier public sur les enjeux de l'eau douce en Amérique du Nord

Le 3 octobre 2002

#### Albuquerque (Nouveau-Mexique)

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord, M. Jon Plaut, ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue à Albuquerque à tous les participants. Il passe en revue le programme de la journée et indique que le CCPM projette d'élaborer le lendemain, lors de sa session ordinaire 02-03, un avis au Conseil (composé des ministres fédéraux de l'Environnement — ou de leurs représentants de niveau équivalent — des trois pays de l'Amérique du Nord) sur les enjeux de l'eau douce.

Le directeur exécutif par intérim de la CCE, M. Victor Shantora, se joint au président du CCPM pour souhaiter la bienvenue aux participants, au nom de la Commission, à cette séance très importante. Il explique que l'atelier sera axé sur la participation et aura pour objet d'aider la Commission à formuler une série de recommandations au Conseil, afin de faire en sorte que les travaux effectués par la CCE dans ce domaine complexe constituent une valeur ajoutée et soient complémentaires par rapport aux activités d'autres organisations. Il ajoute que ce n'est pas par hasard que l'on a choisi de tenir cette rencontre au Nouveau-Mexique, étant donné le caractère urgent des enjeux de l'eau dans cette région de l'Amérique du Nord. Il reconnaît l'importance du rôle que jouent la Commission mixte internationale (CMI) et l'*International Boundary and Water Commission* (IBWC, Commission internationale des frontières et des eaux), ainsi que l'importance de leur participation au présent atelier. Pour terminer, il signale que le récent Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) a accordé une attention particulière à l'eau, en tant qu'enjeu international de première importance. Il remercie à l'avance tous les participants pour leur contribution aux travaux.

#### **Première séance : Objectifs de la réunion, ordre du jour et travaux accomplis par la CCE jusqu'à présent**

Le chef du secteur de programme de la CCE relatif au droit et aux politiques de l'environnement, M. Tim Whitehouse, indique que son équipe assurera l'élaboration d'un énoncé des options et d'une série de recommandations finales au Conseil avant la session que ce dernier tiendra en juin 2003. Il fait des observations préliminaires sur les thèmes suivants afin de mettre en contexte les délibérations de la journée :

- les disparités entre les régions riches et les régions pauvres en eau, et l'absence de corrélation entre l'abondance d'eau et la concentration démographique;
- la perturbation des ressources hydriques causée par des facteurs comme la pollution et la dérivation des eaux;

- la fragmentation des responsabilités entre divers ordres de gouvernement en matière de prise de décisions relatives à la gestion et à la répartition de l'eau;
- les enjeux liés à la tarification.

Considérées dans leur ensemble, ces questions indiquent qu'afin d'assurer l'accès à un approvisionnement sûr et suffisant en eau, il faudra que l'on adopte, à tous les échelons de gouvernement, des approches novatrices et concertées en vue de résoudre les problèmes, et il faudra que l'on mise sur la participation de la société civile. M. Whitehouse explique ensuite que la CCE est un intervenant nouveau, mais important, dans la recherche de solutions durables. Elle peut fournir des analyses de politiques dont le besoin se fait grandement sentir dans ce domaine, contribuer à déterminer la portée des enjeux et présenter des recommandations au Conseil sur le rôle approprié que la Commission pourrait jouer relativement à l'eau douce. Enfin, il signale que les résultats du présent atelier seront incorporés dans un autre document provisoire que l'on soumettra à un examen public à la mi-novembre. La version définitive de ce document et des recommandations connexes sera mise à la disposition du Conseil à la mi-février 2003.

### **Deuxième séance : Tour d'horizon des priorités en matière d'eau au Mexique, aux États-Unis et au Canada**

Le président du CCPM présente ensuite les trois premiers intervenants, qui traiteront des questions et des priorités relatives à l'eau dans leur pays respectif.

M. Sergio Ramos, directeur de l'*Análisis Económico y Diseño de Instrumentos de Fomento* (Analyse économique et conception des outils de développement) du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles du Mexique), passe en revue le cadre législatif de gestion de l'eau au Mexique. Il donne des précisions sur les principaux champs d'activité et les nouvelles orientations stratégiques de son organisme en ce qui concerne tant les questions de quantité et d'accès que la qualité de l'eau. Il décrit la complexe répartition des responsabilités entre les États et le gouvernement fédéral.

La directrice de la Direction générale des écosystèmes et des ressources environnementales d'Environnement Canada, M<sup>me</sup> Jennifer Moore, donne une vue d'ensemble de la démarche et des priorités canadiennes. Elle explique que le gouvernement fédéral partage les responsabilités en matière d'eau avec les provinces et, dans certains cas, avec les administrations municipales ainsi que les propriétaires fonciers, ce qui rend essentielles la bonne intendance et la collaboration entre les intervenants. Les priorités du Canada comprennent les suivantes : le contrôle de la qualité depuis la source jusqu'au point de consommation; l'amélioration et la diffusion de l'information, y compris la détermination des lacunes dans les connaissances; la sensibilisation du public en ce qui concerne la conservation, la planification préventive et les risques; le changement climatique, à titre de question transsectorielle.

Le directeur par intérim de la *Water Quality Protection Division* (Division de la protection de la qualité de l'eau) de la région 6 de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement des États-Unis), M. Oscar Ramirez, résume les priorités et les défis du point de vue des États-Unis et fait ressortir la nécessité de mobiliser les ressources en vue d'atteindre des buts communs :



- L'eau est une ressource limitée qui n'est pas répartie uniformément.
- À mesure que les activités de surveillance s'améliorent, on constate de plus en plus de problèmes liés à la qualité de l'eau.
- Les sources ponctuelles de pollution sont à présent plus étendues — centres urbains, agriculture, foresterie, exploitation minière, etc. — et la résolution des problèmes qu'elles occasionnent nécessite davantage d'efforts. Il faut adopter une démarche holistique et s'assurer la participation des collectivités locales.
- L'administratrice de l'EPA, M<sup>me</sup> Whitman, a demandé des crédits de 21 millions de dollars pour la réalisation d'une activité axée sur l'élaboration de solutions concernant les bassins hydrographiques désignés par les gouvernements étatiques et tribaux, notamment de solutions axées sur les mécanismes du marché.
- La multiplication des espèces envahissantes nuit à la qualité de l'eau, ce qui engendre des répercussions tant environnementales qu'économiques.
- L'infrastructure vieillissante pose d'énormes défis sur le plan financier. On estime qu'aux États-Unis, il faudra consacrer 270 milliards de dollars à la modernisation des installations de traitement et 265 milliards de dollars à l'eau potable.
- On a consacré des ressources considérables à l'évaluation de la vulnérabilité de l'eau potable aux actes de terrorisme.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations. Il les invite en outre à consulter une publication de la CCE intitulée *Rapport sur la gestion des eaux intérieures limitrophes et transfrontalières en Amérique du Nord*, qu'ils peuvent se procurer à l'arrière de la salle de réunion.

- On signale qu'au Canada, où 95 % des activités d'exploitation forestière s'effectuent selon la méthode de la coupe à blanc, les plans d'aménagement forestier ne tiennent pas compte de la valeur réelle que représentent les forêts sous l'angle de la gestion des bassins hydrographiques. De fait, les trois pays devraient réviser leurs politiques nationales sur l'exploitation forestière à la lumière de ce facteur. On fait également remarquer qu'aux États-Unis, des ressources sont disponibles – il s'agit en réalité d'une question de priorités. Actuellement, les États-Unis concentrent leur attention sur une éventuelle guerre contre l'Iraq et sur la guerre contre le terrorisme.
- Il faudrait accorder la priorité à la collecte et au traitement des eaux d'égout dans une perspective de protection de la santé humaine. Par exemple, au Nouveau-Mexique, les systèmes en place ont été conçus lorsque l'eau était considérée comme abondante et comme un moyen d'évacuer les déchets. Il faut adopter de nouvelles technologies plus économes en eau pour le traitement des déchets. Il faudrait également étudier davantage la question de la collecte des eaux de pluie en vue de leur utilisation dans les collectivités. En 2003, le Mexique sera l'hôte d'une conférence sur la collecte des eaux de pluie qui pourrait permettre à la CCE d'établir d'importants liens.
- On a grandement besoin de ressources pour sensibiliser le public à la nécessité de conserver l'eau, afin de modifier les attitudes et les comportements des citoyens. Le public manque à cet égard d'information de base.
- On demande aux représentants des gouvernements d'expliquer les politiques de leur pays respectif sur la dérivation des eaux et les exportations d'eau. Au Canada, toutes les provinces et le gouvernement fédéral ont adopté des lois interdisant les exportations d'eau. En ce qui concerne la dérivation des eaux, la CMI a reçu le mandat de formuler des avis. Aux États-

Unis, les dérivations sont autorisées à l'échelon des États. Au fédéral, la *Burrow Act* (Loi Burrow) procure une certaine latitude dans le contexte des travaux de restauration des milieux humides en voie de disparition effectués en collaboration avec les gouvernements étatiques.

- Au cours du récent SMDD, on a discuté d'une proposition visant à créer un fonds fiduciaire mondial relatif à l'eau. La proposition n'a pas été adoptée; toutefois, cette formule pourrait se révéler utile, dans le contexte nord-américain, comme façon d'attirer les investissements de l'entreprise privée.
- On décrit un projet réalisé au Nouveau-Brunswick (Canada) qui consiste à recueillir de l'information écologique en collaboration avec les membres des collectivités. Les résultats indiquent que la collecte d'information est une très bonne façon de sensibiliser les gens. Cette formule offre également des possibilités de mise en commun des renseignements et des points de vue à l'échelon communautaire en vue de sensibiliser et d'informer les gouvernements.

### Troisième séance : Questions relatives aux eaux frontalières

Le président de la section américaine de la CMI, M. Dennis Schornack, fait un tour d'horizon complet du mandat de la CMI et de ses activités récentes; il conclut que la CMI représente le « service d'urgence 911 » dans le domaine des eaux frontalières.

M. Bobby Ybarra, représentant l'IBWC, fait l'historique détaillé des traités américano-mexicains relatifs aux eaux frontalières, ainsi que des relations juridiques et des accords de coopération entre les deux pays. Il conclut en indiquant que, selon les prévisions, la population frontalière est censée doubler au cours des 20 prochaines années pour passer à 24 millions d'habitants, ce qui confère un véritable caractère d'urgence aux problèmes déjà très graves que pose l'eau le long de la frontière et dans le cadre de la gestion binationale de grands cours d'eau transfrontaliers comme le fleuve Colorado et le réseau Rio Grande/Río Bravo.

M. Polioptro Martínez, coordonnateur des questions frontalières à la *Comisión Nacional del Agua* (CNA, Commission nationale de l'eau), fait remarquer à quel point il est difficile de résumer les enjeux complexes liés aux eaux frontalières. Il est d'avis que la croissance démographique sera le principal élément moteur de l'action. Les aquifères le long de la frontière sont déjà surexploités. De nombreux organismes s'occupent des questions relatives à l'eau le long de la frontière américano-mexicaine. Il faudra adopter une vision et des objectifs communs.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations :

- Il ne faut pas perdre de vue l'ensemble du tableau. Nous avons déjà excédé la capacité de la planète d'approvisionner en eau une population qui croît sans cesse. Les politiques et les traités doivent tenir compte de la capacité d'approvisionnement, sans quoi les disparités s'accroîtront. On doit s'employer à travailler auprès des collectivités en vue de réduire la consommation. Il faudra trouver des solutions novatrices et l'on devrait entreprendre les travaux dès à présent, par exemple, sur le dessalement de l'eau pour les utilisations agricoles et industrielles.
- La « fédéralisation » des ressources hydriques pourrait conduire à l'adoption de mégaprogrammes.

- La CCE, en sa qualité d'organisation trinationale, pourrait jouer un rôle très utile en menant des recherches et en recueillant de l'information dans le but de compléter les travaux effectués par d'autres organisations. Il serait très utile que la Commission rassemble l'information en provenance des trois pays ou des organisations frontalières, puis élabore une méthode de vérification et de contrôle de la qualité pouvant être appliquée à l'échelle binationale ou trinationale.
- La CCE peut jouer un rôle important à titre d'organe chargé de recueillir de l'information et d'en faire la synthèse, de déterminer les lacunes dans les données et de travailler à la constitution d'une base d'information où seraient regroupées des données compatibles sur les bassins hydrographiques nord-américains.
- On doit inclure dans le discours sur la gestion de l'eau la notion de la conservation dans l'intérêt des écosystèmes.
- Les écosystèmes sont en détresse. De nombreuses espèces indigènes sont maintenant disparues ou sont en voie d'extinction (on donne l'exemple du mené d'argent). Le Rio Grande est à toutes fins utiles un fossé de drainage pour les eaux d'irrigation. Dans ce contexte, comment peut-on s'attaquer à ces problèmes alors qu'au même moment, d'importantes populations, comme celles de la région d'El Paso/Juárez, font face à des crises en matière d'eau potable?
- On fait remarquer que les peuples autochtones n'ont pas les mêmes droits ni les mêmes intérêts spéciaux dans les trois pays, et l'on pose les questions suivantes : comment la CMI et l'IBWC traitent-elles ces questions, et les deux commissions binationales ont-elles des conseils à donner à la CCE sur la façon d'intégrer les questions relatives aux Autochtones au débat sur l'eau douce? Le représentant de l'IBWC répond que chaque pays traite les questions touchant les Autochtones à l'intérieur de sa propre sphère de compétence et qu'aucune question internationale n'a été soulevée jusqu'à présent en ce qui concerne les droits de propriété. Le représentant de la CMI répond que son organisme n'a pas de rapports directs avec les peuples autochtones; cependant, les Autochtones sont représentés au sein des conseils d'étude. Il donne le récent exemple d'une étude portant sur le fleuve Saint-Laurent et le lac Ontario, où la participation de la tribu de Saint-Regis s'est révélée très utile. Il signale que la participation des Autochtones ne repose pas sur la question des droits.
- On demande également à la CMI et à l'IBWC comment elles coopèrent sur le plan des démarches conjointes ou des enseignements tirés de l'expérience. Le représentant de l'IBWC répond que, grâce à de récents efforts de la CCE, les deux commissions binationales ont amorcé un dialogue sur des enjeux communs comme les inondations et les espèces envahissantes. Le représentant de la CMI se dit également d'avis que la CCE a constitué une tribune permettant les communications entre les deux commissions binationales.
- On demande à la CMI et à l'IBWC si la CCE peut jouer un rôle à l'égard des espèces exotiques, compte tenu du fait que les deux commissions binationales réalisent déjà des programmes dans ce domaine. Le représentant de la CMI répond que les espèces aquatiques ont été désignées comme représentant la principale menace à la productivité biologique des Grands Lacs. La CCE pourrait jouer un rôle en faisant pression en faveur de l'adoption de normes communes visant le transport maritime. Le représentant de l'IBWC exhorte la CCE à se pencher sur la question de l'harmonisation de la collecte de données et des méthodes de lutte contre les espèces envahissantes.

**Quatrième séance : Examen du rapport sommaire de la CCE sur les enjeux de l'eau douce**

M. Tim Whitehouse, de la CCE, présente les membres du groupe d'étude chargé de cette question : M. Greg Thomas, M<sup>me</sup> Adele Hurley, M<sup>me</sup> Joanna Kidd et M. Manuel Contijoch Escontria. Il explique que l'on a demandé à cette équipe de recueillir de l'information et de procéder à des analyses des politiques dans trois domaines :

- les préoccupations environnementales à caractère régional;
- la prévention des différends commerciaux;
- l'application des lois sur l'environnement.

Il fait remarquer que la CCE ne gère pas les ressources hydriques et ne réalise pas de projets dans ce secteur. Les champs d'action où les travaux de la Commission peuvent se révéler les plus efficaces sont les suivants : mettre en lumière un enjeu environnemental, faire porter l'attention sur celui-ci et aider les artisans des politiques, les gestionnaires et les citoyens à prendre de meilleures décisions. Il souligne que, dans le contexte de l'eau douce, la CCE devra compléter et soutenir des travaux dont d'autres organisations se chargent déjà. La Commission peut jouer un rôle utile en évaluant la mise en œuvre de stratégies à court et à long termes afin de déterminer si des changements sont survenus.

M. Greg Thomas, au nom du groupe d'étude, passe en revue le rapport sommaire et se concentre sur les options qui y sont énoncées. Il explique que toutes les options ont une caractéristique commune : elles visent à faire en sorte que la CCE apporte des éléments d'information utiles sur l'exploitation durable des ressources en eau douce, sans susciter de controverses additionnelles. Les sept options sont les suivantes :

**Option A : Réseau d'information sur l'eau douce en Amérique du Nord : Un portail d'accès aux données sur l'eau douce**

Selon cette option, on créerait un portail Internet qui permettrait à l'utilisateur de consulter une carte, élaborée à l'aide d'un système d'information géographique, donnant accès aux données et à l'information existantes sur l'eau douce.

**Option B : Rapport sur l'état des eaux souterraines**

Ce rapport se fonderait sur des données et de l'information existantes pour documenter l'état des eaux souterraines en Amérique du Nord; on y examinerait les dimensions suivantes : approvisionnement, utilisation, gestion, pressions exercées, salubrité.

**Option C : Structures de gestion efficace des bassins hydrographiques transfrontaliers**

Ce projet viserait à déterminer les mesures requises pour assurer une gestion efficace et intégrée des ressources hydriques transfrontalières, et à examiner des moyens d'élargir le rôle des institutions de gestion existantes afin de permettre une gestion intégrée de l'eau.

**Option D : Techniques abordables d'amélioration de la gestion de l'eau**

Ce projet aurait pour objet de répertorier et d'analyser les modes d'application actuels et les possibilités futures de diverses techniques abordables d'amélioration de la gestion de l'eau.

**Option E : Outils économiques favorisant l'utilisation rationnelle de l'eau**

Ce projet viserait à répertorier et à analyser les modes d'application actuels et les possibilités futures d'outils économiques favorisant la conservation de l'eau dans le secteur agricole.

**Option F : Possibilités de restauration de l'environnement dans le cadre des projets d'aménagement des eaux**

Ce projet aurait pour objet d'examiner les possibilités d'intégration de l'amélioration de l'environnement aux projets d'exploitation des ressources hydriques, particulièrement dans les régions frontalières américano-mexicaine et canado-américaines.

**Option G : Politiques, approches réglementaires et normes relatives à la qualité de l'eau en Amérique du Nord**

Ce projet viserait à examiner les diverses politiques, approches réglementaires et normes appliquées. On examinerait notamment les questions suivantes : incidences sur la santé, indices de la qualité de l'eau, adoption de normes par opposition à des recommandations ou lignes directrices, conséquences de l'harmonisation.

Le président invite ensuite les participants à poser des questions et à faire des observations :

- Aux pages 183 et 184 du document de la CCE intitulé *Rapport sur la gestion des eaux intérieures limitrophes et transfrontalières en Amérique du Nord*, on énonce des options concernant l'approvisionnement en eau dans un contexte de graves pénuries (exportations de grandes quantités d'eau). Ces options sont très controversées et l'on devrait épuiser toutes les autres possibilités avant de songer à les appliquer. Est-ce la voie dans laquelle nous nous engageons?
- La CCE ne se prononce pas sur les questions de politique, mais vise à étoffer les connaissances sur les outils, les techniques et les options qui permettraient d'améliorer la gestion. En dernière analyse, ce sont les gouvernements qui auront à prendre les décisions sur les politiques.
- Il importe de bien déterminer la nature des auditoires cibles avant de créer des portails d'information (option A).
- Il faut transformer les attitudes. Le langage employé dans l'énoncé des options est alarmant. La plupart des décisions concernant les prélèvements d'eau sont fondées sur les utilisations et les besoins des populations humaines. La nature et les espèces sauvages ne sont pas clairement prises en compte dans l'évaluation. La CCE peut jouer un rôle en soulignant tout d'abord ce lien dans ses travaux sur la biodiversité, et en donnant ensuite des conseils sur la façon de modifier les processus décisionnels afin que l'on accorde l'importance voulue à ces autres besoins. Aucune autre organisation ne joue un rôle de ce genre.
- Il faut adopter une approche où les facteurs écologiques, sociaux et économiques sont entièrement intégrés afin de pouvoir évaluer comment un changement survenant dans un domaine a des incidences sur les autres. La reconnaissance de la pleine valeur économique de

l'eau comme ressource — et non pas simplement comme bien de consommation humaine — représenterait un outil intéressant.

- Un participant fait des commentaires sur chacune des options :
  - Option A : Il faudrait effectivement définir l'auditoire avant d'engager des dépenses. Toutefois, l'idée est intéressante. Le portail montrerait rapidement à quel point l'information est souvent de qualité médiocre, et pourrait servir de point de départ à la promotion de l'amélioration des activités de surveillance et de collecte de données.
  - Option B : Comme ci-dessus. Le rapport illustrerait les lacunes dans nos connaissances.
  - Option C : Le participant se demande pourquoi on se concentre uniquement sur les eaux transfrontalières. Pourquoi ne pas étendre le projet à l'ensemble de la région nord-américaine? Les questions relatives à l'eau relèvent surtout de la politique et du partage des compétences. Si l'on choisit cette option, il sera très important de consulter tous les organismes existants.
  - Option D : Cela représente un bon créneau pour la CCE.
  - Option E : Il s'agit également d'un bon créneau pour la Commission. Cela permettrait de rassembler toute l'information et de la mettre à la disposition des intéressés.
  - Option F : Il faudrait que la Commission coordonne soigneusement ses activités avec celles des gouvernements.
  - Option G : Cela représente un bon créneau pour la CCE.
- Un participant s'inquiète du fait que la plupart des options concernent la réalisation d'études et l'établissement de rapports, ce qui donne l'impression que l'on part de zéro. On devrait mettre rapidement en commun l'expérience acquise par les organismes existants, puis passer à l'élaboration de solutions et de plans d'action.
- Il ne faut pas non plus oublier que l'application et l'observation des lois continueront d'être des facteurs clés et que les législateurs, à tous les échelons de gouvernement, auront à jouer un rôle fondamental. Au bout du compte, il s'agit d'une question de volonté politique.
- Du fait de son mandat trinational, la CCE peut analyser des technologies et relier celles-ci aux activités de gestion.
- Les responsabilités en matière de surveillance et d'inspection devraient être conférées à des organismes indépendants.
- Le secteur de l'agriculture est le plus important consommateur d'eau. Manifestement, il faut réduire la consommation, et non pas rechercher de nouvelles sources d'eau. L'adoption de politiques de réduction de la consommation dans tous les secteurs est absolument essentielle.
- Un autre participant formule des commentaires sur chaque option. Les options A, E et G sont les plus intéressantes pour la CCE. À propos de l'option A, la Commission a déjà acquis une grande expérience dans le domaine; l'option E relève clairement du mandat de la Commission; enfin, l'option G porte sur des travaux qui sont nécessaires et que la Commission est bien placée pour réaliser. L'option B serait très difficile à mettre en œuvre. Par exemple, l'information nécessaire n'existe pas au Canada. À propos de l'option D, on devrait mettre l'accent sur la réduction de la demande, et non pas simplement sur sa gestion.
- Parmi les autres thèmes que l'on pourrait envisager, on compte les espèces envahissantes, les solutions en matière de financement de l'infrastructure et l'attribution de leur pleine valeur aux ressources aquatiques.
- Le monde devient de plus en plus petit et la fécondation réciproque des idées et des initiatives joue un rôle important. Toute activité de la CCE devrait prendre en compte le processus de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Tous les pays travaillent à élaborer

d'ici 2005 des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle de l'eau. L'équité entre les sexes et les connaissances des peuples autochtones sont des éléments du processus de l'ONU; la CCE pourrait tirer parti de l'expérience acquise dans ce contexte. Si l'on crée un portail d'information, ce devrait être en vue de soutenir l'élaboration de politiques. Il faudrait que l'on puisse faire des recoupements avec des éléments d'information comme la croissance démographique. Le dessalement est une question extrêmement controversée; ce n'est pas un procédé écologique et cela a constitué un sujet brûlant au SMDD.

- Le langage que l'on choisit d'utiliser a des composantes idéologiques. Il faut prendre le virage d'une utilisation plus rationnelle, au lieu de se borner à gérer la consommation humaine. L'accès à une eau saine et potable et les mesures sanitaires représentent des préoccupations clés et sont des indicateurs clairs dans le domaine de la santé des enfants, lequel constitue une question d'intérêt prioritaire pour la CCE.
- Tout processus de collecte et de mise en commun de l'information devrait refléter les besoins des collectivités et miser sur leur participation active.
- À propos de l'option D, la CCE pourrait parrainer une foire commerciale, ou une activité analogue, en collaboration avec des partenaires commerciaux.
- Les rapports de la série *À l'heure des comptes*, par exemple, ont mis en lumière les rejets et les transferts de polluants et ont servi de base à des activités de promotion et de défense de l'environnement. Si l'on crée un portail, ce devrait être du point de vue de la fourniture de l'information qui est la plus opportune pour les utilisateurs.
- L'eau a une signification religieuse chez de nombreux peuples autochtones. L'eau devrait être « gratuite ». Tout processus de gestion de l'eau doit respecter la diversité culturelle. On devrait rémunérer et soutenir les autochtones qui tentent de protéger les ressources hydriques, plutôt que de centrer l'attention sur la perception de frais auprès des gens pour leur consommation d'eau.

### **Levée de la séance**

M. Tim Whitehouse remercie tous les participants pour leur contribution à une séance très productive. On examinera attentivement tous les commentaires recueillis. Il indique en outre aux participants qu'ils ne doivent pas hésiter à téléphoner ou à écrire pour faire, s'il y a lieu, des observations additionnelles.

Le président signale que l'on rédigera un compte rendu de la séance qui sera affiché sur le site Web de la CCE. Il remercie également les intervenants, les participants, les membres du personnel de la CCE et les interprètes, puis il lève la séance.